

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 mars deux mille dix-sept, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE (jusqu'à 20h10),
Mme CERRIGONE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI (jusqu'à 19h15 puis à
partir de 20h30), M. HITACHE, Adjoint au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR,
Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19 h), M. MUSQUET, Mme GONCALVES,
M. VAZ (à partir de 19h30), Mme HAMIDI (jusqu'à 20h30), M. CARRE, Mme SURENDIRAN (à
partir de 19 h), Mme SEGURA, M. RAMOS, Mme BUFFET (jusqu'à 20h10), M. BRAMY,
M. SOUBEN, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. BOUMEDJANE, Adjoint au Maire, (procuration à M. RANQUET à partir de
20h10), M. DRINE, Adjoint au Maire, (procuration à M. KAMATE), Mme KHALI, Adjointe au
Maire, (procuration à Mme HERSEMEULE de 19h15 à 20h30), Mme HAMIDI, Conseillère
Municipale, (procuration à M. CARRE à partir de 20h30), Mme BUFFET, Conseillère Municipale,
(procuration à M. RAMOS à partir de 20h10), Mme DELMAS, Conseillère Municipale, (procuration
à M. SOUBEN), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), M. GAY,
Conseiller Municipal, (procuration à M. BRAMY), Mme MOHANANDAN, Conseillère
Municipale, (procuration à M. MIGNOT).

ABSENTS : Mme CAN, Conseillère Municipale, M. THEVENOT, Conseiller Municipal,
M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. MUSQUET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Trois ou quatre personnes devront nous quitter en cours de Conseil, j'aimerais que nous ayons le temps de voter le budget. Bienvenue au deuxième Conseil Municipal de l'année 2017. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

Avant de débiter ce Conseil Municipal, je voudrais répondre à quelques questions posées par Didier MIGNOT en Commission des Finances. Je donne les réponses publiquement parce que cela intéresse l'ensemble de l'assemblée.

- Séjours Jeunesse : 92 séjours Jeunesse organisés en 2015 et 92 en 2016.
- Projets séjours animateurs : 77 en 2016, pour 17 en 2015.
- Activité Echecs : en 2016, 727 élèves jouaient aux échecs dans le temps scolaire, cette année plus de 1 000 élèves pratiquent les échecs dans le temps scolaire.
- Summer Camp : pour la première fois l'année dernière, 10 élèves (on a eu quelques annulations de dernière minute), on en attend une cinquantaine en deux sessions cette année (deux semaines en juillet, deux semaines en août).
- Entrées piscine : 78 781 entrées en 2016.
- Fréquentation des cours d'Aquabike : 2 217 personnes en 2016.
- La fréquentation du Théâtre est passée de 2 372 entrées en 2015 à 5 512 entrées en 2016 (plus de la moitié en plus).
- Fréquentation Proxinettes : 4 703 personnes en 2015, pour 6 249 en 2016. Comme vous le savez, nous avons mis trois navettes cette année au lieu d'une, le chiffre sera encore en augmentation en 2017.

Une autre information, puisque sont présents le Directeur de la Communication et la Rédactrice : il y a actuellement le Salon des Maires, l'AMIF, et nous avons reçu le prix du Journal Municipal, dans la catégorie des plus de 20 000 habitants, qui est la plus disputée. Je tiens donc à féliciter le Service Communication de la Ville, pour l'excellent journal qu'il diffuse (je l'ai dit au micro tout à l'heure) toutes les deux semaines, deux fois par mois, ce qui représente un petit exploit et beaucoup de travail puisqu'à peine on a bouclé le journal on se remet sur le journal suivant, voire on anticipe sur le journal d'après, au niveau des articles. Donc, bravo à eux, je tenais à commencer ce Conseil Municipal par ce bon point et ce sucre d'orge pour notre Service Communication.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons à l'élection du secrétaire de séance. Jean-Marie MUSQUET veut-il bien nous rejoindre ? Tout le monde est-il d'accord pour que Jean-Marie MUSQUET soit secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÉDE à la nomination de M. Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non. Qui est pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 2 mars 2017.

1. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BLANC-MESNIL POUR L'ANNÉE 2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y aura pas de vote sur ce mémoire. Y a-t-il une remarque ? M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Le rapport de Développement durable n'est pas un catalogue des actions municipales, il devrait contenir uniquement celles qui se situent ou se rapprochent de l'intersection entre l'économique, l'environnemental et le social. Il comporte des approximations et des inexactitudes qui laissent à penser que le personnel administratif s'est débrouillé tout seul pour le faire ou que cela n'a pas été relu par un politique, ou que ce politique en charge de la validation n'a pas la pensée durable. On ne va pas tout reprendre ici, ce serait trop long et trop lourd.

C'est pourquoi nous réclamons une énième fois des commissions pour dégrossir le travail et préparer ces rapports. Je ne prendrai qu'un exemple ou deux.

Finalité 1 : protéger l'atmosphère. Cela ne se traduit pas concrètement, on en reste aux déclarations d'intentions. Nous aurions aimé que vous fassiez le lien entre cette finalité et l'achat ou la location de véhicules propres, d'où l'intérêt de choix de carburant, gaz, électrique, etc., mais aussi le lien avec la Charte de l'Arbre et l'opportunité d'en planter et non pas d'en abattre.

Autre exemple, mais je ne serai pas exhaustif, rassurez-vous : aujourd'hui, plus de 4 160 communes sont déjà engagées dans les chartes locales à objectif zéro pesticide ; 203 communes ont atteint un niveau d'excellence en supprimant totalement l'usage des produits phytosanitaires de leurs espaces, elles ont obtenu le label national « Terre saine, commune sans pesticides ».

Pouvez-vous nous dire par exemple comment on fait aujourd'hui au Blanc-Mesnil ? D'autre part, on a apprécié la dernière partie, sur Europa City. Je voulais signaler qu'un grand rassemblement est prévu sur le Triangle de Gonesse le 21 mai ; tout le monde y est gracieusement invité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. SOUBEN. Il y aura d'ailleurs un vote en fin de Conseil Municipal sur le PLU de Gonesse, que je vous invite à refuser. Bien sûr, on va voter contre parce qu'il concerne justement Europa City.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On en reparlera à ce moment-là mais il faut voter pour le mémoire pour voter contre le PLU. Il faudra le préciser.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est cela, on votera contre tout ce qui pourra favoriser l'arrivée de... D'ailleurs, je le dis maintenant, je me suis opposé aussi au Colisée pour les mêmes raisons, même si le projet est de moindre importance.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste quelques remarques sur ce rapport, qui est important. Je rejoins un certain nombre de remarques faites par Jean-Yves SOUBEN. C'est un peu un rapport d'autosatisfaction de la municipalité mais on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, et en même temps il faut relever que des actions positives sont décrites, que l'on partage. On peut regretter que (on en avait déjà débattu mais je tiens à faire cette remarque) l'Agenda 21 disparaisse, c'est un élément de planification et d'organisation des actions en matière de Développement durable qui n'existe plus sur la Ville.

Sans rentrer dans des polémiques et juste en clin d'œil, je trouve que c'est aussi un bel hommage rendu aux municipalités précédentes, quand on évoque le parc, la géothermie, le métro, les Trois fleurs, les serres, les vignes, les ruches, le RER toutes les trois minutes, etc. J'espère qu'on continuera à agir dans ce sens.

Un regret quand même, mais je propose qu'on ne relance pas le débat et la polémique, mais vous évoquez la géothermie, à juste titre, et il me semble que c'est un élément très important du Développement durable, et c'est une chance pour notre Ville d'avoir un tel dispositif. On peut avoir le regret, tout de même, d'être passé à côté d'une chance que je vais qualifier d'historique, sur le centre de méthanisation qui permettait la cogénération des pluies de forage de la géothermie.

On ne va pas refaire le débat, mais je tenais à faire cette remarque car je pense qu'on est passé à côté d'une action très exemplaire en matière de Développement durable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Je vais m'inscrire dans l'esprit de ce que mes collègues ont dit précédemment, mais c'est plus une série de questions.

Concernant le traitement des déchets, j'avais compris que le SITOM 93 n'existait plus. Dans ce cas, je suppose que c'est Terres de France qui va reprendre la compétence.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non pas Terres de France, mais Terres d'Envol. Oui, on me dit que c'est la conséquence de l'émergence de l'EPT.

M. HERVÉ BRAMY :

D'accord.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si vous voulez bien que j'apporte une précision, j'étais à la clôture du SITOM. L'ensemble des services du SITOM a été intégré dans le SYCTOM. Donc, maintenant cela part de Terres d'Envol et le lien est fait directement avec le SYCTOM mais les services qui étaient dispensés avant existent toujours, sous une autre forme.

M. HERVÉ BRAMY :

Le deuxième aspect : lorsque vous abordez le Contrat de ville, l'outil global de pilotage et de stratégie, serait-il possible d'avoir des éléments de bilan, d'avancées ou de difficultés, peu importe, sur les questions économiques dans les quartiers, de créations d'emplois durables ? Parce que cela ne figure pas dans le rapport, c'est très général. Ce serait intéressant.

De même, sur les diagnostics concernant le contrat local de sécurité, puisque je ne sais pas qui d'entre nous y participe mais on n'a plus les informations. Je suppose qu'un certain nombre de documents ont été délivrés, et il serait intéressant pour nous d'avoir ces éléments d'appréciation.

Le dernier point : vous évoquez le nouveau quartier de la gare, lorsque vous évoquez les nouvelles réalisations immobilières. Vous dites que ce sera un atout majeur pour faire venir des familles qui trouveront sur place près de 700 logements neufs et des équipements. Pensez-vous à des familles extérieures au Blanc-Mesnil ou à des familles d'autres quartiers du Blanc-Mesnil qui pourraient venir dans le nouveau quartier de la gare ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra. Pour l'instant, sur tous les programmes qui ont été mis en vente au Blanc-Mesnil, les ratios sont à peu près toujours les mêmes. On a 24 à 25 % de Blanc-Mesnilois qui achètent, en fonction de leur âge pour loger les enfants ou pour loger les parents, ou en prévision de se loger un petit peu plus tard. On a 10 % de Parisiens qui achètent, la Ville devient très attractive. On n'attendait pas ce chiffre aussi vite. Le reste des acquéreurs sont des gens qui habitent les communes du département. Il y a beaucoup de gens du Bourget, de Drancy, de Dugny, qui achètent ; un peu moins d'Aulnay. Et puis, un certain nombre de personnes qui avaient quitté le Blanc-Mesnil, qui reviennent, notamment qui habitaient Drancy auparavant et qui reviennent au Blanc-Mesnil.

Il faut s'attendre aussi à ce que des personnes viennent. Quand on aura deux gares de métro du Grand Paris qu'on ajoute, parce que je considère toujours qu'on a deux gares RER B.

Pour moi, la gare de Drancy, c'est toujours la gare Blanc-Mesnil Drancy, c'est la gare du quartier centre du Blanc-Mesnil. On est à un quart d'heure de Châtelet, on a deux autoroutes, on est à 10 minutes de Roissy. Je l'ai toujours dit, ce territoire était endormi, il est en train de se réveiller, pour le bien de tout le monde. Il faut s'attendre aussi à avoir des personnes qui arrivent, et comme la plupart des projets sont en accession à la propriété, il est question aussi d'amener une population qui a un peu d'argent et qui va nous permettre de faire vivre les commerces, de relancer le marché, bref, d'apporter un bien-être supplémentaire à la Ville.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous avez répondu indirectement à ma question, je crois qu'il y a plusieurs milliers de Blanc-Mesnilois qui sont demandeurs d'emploi, il faudra aussi que dans les projets on pense à ces gens là, parce qu'ils vivent dans la Ville et veulent peut-être aussi accéder pas forcément à la propriété mais à du logement convenable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour ce qui est de l'emploi, vous savez bien qu'il y a des clauses d'insertion dans chaque projet... Non, mais vous avez parlé d'emploi au départ ; maintenant, le logement, on est aujourd'hui à 43 % de logements sociaux, je vous le rappelle. Je vous rappelle également que l'on assiste, par le biais de l'action de marchands de sommeil, à une paupérisation grandissante de la zone pavillonnaire. On lutte contre cela. On a un nouveau directeur qui va traiter de l'habitat illicite et de l'hygiène, c'est quelqu'un qui a fait ses preuves ailleurs. On veut muscler ce service parce qu'on veut lutter contre les marchands de sommeil et contre le découpage des pavillons sur la Ville, qui créent du mal-être. On retrouve les gens dans les services sociaux après. Ils payent très cher des logements insalubres et on les retrouve à demander des aides sociales et des logements sociaux, après.

Donc, priorité à l'accès à la propriété. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas dans certains cas de l'accession sociale à la propriété, parce qu'il faut favoriser un parcours. Il y a des gens qui aujourd'hui vivent dans des logements sociaux et qui voudront acquérir à un prix intéressant des logements, mais je serai ferme là-dessus : il est question de rééquilibrer la sociologie de l'habitat au Blanc-Mesnil parce que 43 % de logements sociaux au minimum, je pense qu'on a dépassé les 50 % à cause de la paupérisation de la zone pavillonnaire, c'est proprement insupportable. Je me mets à la place des gens qui, comme moi, payent des impôts locaux.

Je remercie l'opposition de ses commentaires et des ses conseils parfois. Puisque c'est le troisième anniversaire de notre élection, jour pour jour, le 30 mars, je voudrais rappeler qu'on a gagné. Laissez-nous faire au lieu de nous donner des conseils sur la façon de rédiger ce rapport. Je vous rappelle que votre défaite était équitable, et elle sera probablement durable.

Nous passons au vote du budget.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, je vous avais posé une question sur le Développement durable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, pardon, j'ai oublié de vous répondre. Sur les produits phytosanitaires, on a lancé un marché qui est en cours, on demande zéro produit chimique, c'est inscrit dans le marché.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Comment fait-on actuellement ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le marché se termine. Il me semble que c'est celui que vous aviez passé ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non. Celui qu'on avait passé était à zéro pesticide.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On utilise un désherbant vert et le marché est lancé, on aura zéro produit phytosanitaire à l'avenir.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Un désherbant quoi ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un désherbant vert, un désherbant moins toxique que ce qu'on peut avoir par ailleurs.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2016.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (A.P. / C.P.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette année le budget prend une forme un peu différente, vous le savez. Ce vote sera particulier à deux titres : nous avons créé un budget annexe pour le Deux Pièces Cuisine, qui se traduira par le vote de son premier BP cette année, et le vote des BP 2017 des budgets annexes du SSIAD et du CSAPA ayant déjà eu lieu en octobre dernier, conformément aux prescriptions du Code de l'action sociale, seul le CA 2016 de ces budgets fera l'objet d'un vote aujourd'hui.

L'ordre de passage des mémoires et de vote des délibérations est le suivant : on votera d'abord le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget principal de la Ville, et je sortirai de la salle pour vous permettre de voter.

Ensuite, l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville, puis le vote du budget primitif 2017 de ce budget principal de la Ville.

Ensuite, on passera au vote des taux sur la base de l'état 1259 fourni le 21 mars dernier par les services de l'Etat.

Evidemment, nous sommes dans une logique de maintien des taux de la fiscalité directe, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux cette année encore, et je me suis engagé à le faire jusqu'à la fin du mandat.

On votera ensuite le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe CSAPA et je sortirai de la salle à ce moment-là également. Puis, l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe CSAPA.

Ensuite, on passera aux comptes administratifs, aux comptes de gestion du SSIAD (je quitterai la salle pour la troisième fois). Puis, affectation des résultats 2016 au budget annexe du SSIAD.

Enfin, le budget primitif 2017 du budget annexe du Deux Pièces Cuisine sera voté.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ CLÔT les opérations définies en A.P. / C.P. en cours comme suit :

- Piscine WALLON (prévue par les délibérations n°300 du 25/09/2014 et 384 du 11/12/2014) ;
- Requalification Gymnase DECOUR (prévue par la délibération n°109 du 24/03/2016) ;
- Couverture des courts de tennis (prévue par la délibération n°108 du 24/03/2016) ;
- ANRU Mail DECOUR (prévue par la délibération n°107 du 24/03/2016 et 362 du 24/11/2016).

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

3. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisserai la parole à l'opposition lors du budget primitif 2017, si vous le voulez bien.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est juste une question de méthode, autant qu'on...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous donnerai la parole...

M. DIDIER MIGNOT :

(...) DCA, peut-être faire passer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je propose que le débat ait lieu au moment du vote du budget primitif 2017.

Je le dis pour la salle, ce mémoire retrace les chiffres de l'exécution réelle du budget 2016 après correction portant sur les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de l'exercice antérieur. Les chiffres de la collectivité seront concordants avec ceux du compte de gestion comptable.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est la présentation, c'est dans le mémoire, on vote deux fois : le compte administratif et le compte de gestion, ce n'est pas le même vote. Avant il y avait deux mémoires différents.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le premier vote concernera le compte de gestion du budget 2016 de la Ville.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre le compte administratif, puisqu'il est l'exécution d'un budget que nous n'avons déjà pas voté, nous sommes en désaccord sur un certain nombre de sujets. Sur le compte de gestion nous nous abstiendrons puisqu'il s'agit de la conformité. C'est juste pour expliquer le vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

- **Compte de gestion du budget 2016 de la Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2016, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-1 480 265.85	-	5 247 259.49	2 029 325.00	5 796 318.64
Fonctionnement	5 486 534.32	3 920 734.01	- 608 713.44	1 045 233.45	2 002 320.32
TOTAL	4 006 268.47	3 920 734.01	4 638 546.05	3 074 558.45	7 798 638.96

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

- **Compte administratif 2016 :**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tout le monde est-il d'accord pour que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside ce vote ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside ce vote.

(M. le Maire quitte la salle.)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour le compte administratif ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016.

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	31 729 806.57	106 314 282.17	138 044 088.74
RECETTES 2016	36 977 066.06	105 705 568.73	142 682 634.79
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	5 247 259.49	- 608 713.44	4 638 546.05
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	- 1 480 265.85	1 472 389.66	- 7876.19
RESULTAT EAU ET ASSAINISSEMENT	2 029 325.00	1 045 233.45	3 074 558.45
RESULTAT DE CLOTURE 2016	5 796 318.64	1 908 909.67	7 705 228.31
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 437 669.32		
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	3 358 649.32	1 908 909.67	5 267 558.99

(M. le Maire revient dans la salle).

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2017.

L'excédent de fonctionnement du budget principal de la ville en 2016, s'élève à **2 002 320,32 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section de fonctionnement : 2 002 320,32 euros.**

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 » et viendra participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif pour 2017.

L'excédent d'investissement du budget principal de la ville en 2016, s'élève à **5 796 318.64 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 5 796 318.64 euros.**

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 001 « Excédent d'investissement reporté de N-1 » après la prise en compte des restes à réaliser (3 958 991,08 € en dépenses et 1 521 321,76 € en recettes) et viendra participer à l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif pour 2017.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous dire quelques mots sur ce budget, qui seront conformes à ce qui a été annoncé lors du Conseil Municipal précédent.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

S'inscrivant dans la droite ligne des orientations budgétaires débattues dans cette assemblée, le budget primitif pour 2017 est caractérisé par sa cohérence. Sans accroître la pression fiscale, ni l'endettement, la majorité municipale propose de poursuivre la modernisation de nos services pour nos concitoyens et ce, malgré la diminution de nos ressources, mais aussi de continuer à préparer l'avenir avec un programme d'équipements toujours plus ambitieux.

Je ne le rappellerai jamais assez mais vous le savez, bâtir un équilibre budgétaire sincère ne fut pas une chose aisée car chaque année l'Etat se désengage toujours davantage et laisse les collectivités seules face à leurs responsabilités. Cette situation se reproduit malheureusement pour l'exercice 2017.

Le budget est donc contraint. 2017 constitue ainsi un exercice inédit à double titre : pour la première fois depuis 2014 et l'instauration de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, le solde des dotations versées par l'Etat est en diminution pour notre commune. Jusqu'à présent, la pauvreté dans laquelle avait été installée notre commune l'avait quelque peu préservée et les mécanismes de péréquation entre villes riches et villes pauvres jouaient leur office en compensant les baisses de la dotation globale de fonctionnement, la principale dotation aux communes.

C'en est donc fini et il faut garder à l'esprit ce chiffre éloquent de quelque 5 M€ c'est ce qui nous manque depuis 2013 dans le budget de la collectivité. C'est dû au fait que l'Etat baisse de plus en plus ses dotations aux collectivités et notamment à la Ville du Blanc-Mesnil.

Cet effort cumulé subi à ce jour par Le Blanc-Mesnil pour résorber les déficits de notre pays représente près de 15 % de la fiscalité locale. C'est un effort énorme. Pour la première fois encore, les bases fiscales vont connaître une baisse en volume de près de 2 % alors qu'elles connaissaient une progression constante jusqu'en 2015 ; 2016, au vu de notre produit fiscal, va stagner. En novembre dernier, les services fiscaux corrigeaient sans crier gare nos bases, rognant le produit perçu par la commune de quelque 600 000 €. Donc, au dernier moment, 600 000 € encore.

Nouvel accroc avec la notification des bases de fiscalité il y a moins de dix jours, nous avons eu la désagréable surprise de les voir diminuer, là encore, près de 600 000 € perdus. En somme, les Blanc-Mesnilois voient leur contribution fiscale stagner mais la Ville perçoit moins de produits. Cette situation ubuesque, fruit de réformes décidées au niveau de l'Etat, est une atteinte manifeste à l'autonomie fiscale de la commune sans que celle-ci ne dispose d'aucun recours.

Enfin, ce triste constat ne serait pas complet sans évoquer les mesures gouvernementales : augmentations du point d'indice pour les fonctionnaires territoriaux, que je qualifierai d'électoraliste puisqu'elles ont été annoncées juste avant les échéances électorales, et qui ont abouti pour la Ville à faire gonfler la masse salariale de près de 700 000 € sans qu'aucun recrutement supplémentaire n'ait été opéré.

C'est également un budget d'action. Je l'ai dit en propos liminaire, ces coups de boutoir de l'Etat n'ont en rien freiné notre ambition de maintenir au bénéfice de nos concitoyens des services qualitatifs. Mieux, 2017 verra s'étendre des prestations ou des dispositifs innovants, avec l'enrichissement de l'offre des séjours en direction de nos jeunes mais aussi de nos séniors, avec la consolidation du Summer Camp pour les jeunes, avec la création de 19 nouvelles places en crèche, avec l'ouverture de 5 classes supplémentaires dans nos écoles, avec la transformation en self de la restauration scolaire à Wallon-Lurçat au titre d'une expérimentation légitime à la recherche du meilleur pour nos enfants.

Mais, le véritable curseur de notre ambition se mesure à l'aune du programme d'investissement qui cette année atteint la somme considérable de 44 M€, je dis bien 44 M€

Les projets les plus emblématiques sont concentrés dans des opérations budgétaires qui offrent au surplus davantage de lisibilité et de transparence dans la lecture de notre budget. Qu'on en juge : 6,9 M€ dédiés à la voirie et à ses aménagements du Nord au Sud de la Ville. De nombreuses rénovations sont ainsi prévues : 6,3 M€ consacrés au sport par le biais du lancement de l'opération Maison des Arts Martiaux, mais également la réhabilitation du gymnase Jacques Decour, l'achèvement du boulodrome et de la couverture des trois courts de tennis, l'engagement du projet autour de la pratique du golf. 1,4 M€ ciblé sur le secteur scolaire et périscolaire avec (je l'ai évoquée) la création du self Wallon-Lurçat ouvrant la voie.

Nous allons aussi ouvrir la voie à une réhabilitation de cette école, et nous lancerons les études de programmation des écoles Rose Blanc et Victor Hugo en vue de leur extension afin d'anticiper sereinement la hausse attendue des effectifs scolaires dans ces secteurs. Et puis, il y aura la modernisation de notre administration, fer de lance du service public, qui va trouver une traduction majeure avec le déménagement dans de nouveaux locaux plus modernes et plus fonctionnels du Centre Technique Municipal ; 10 M€ seront affectés à cette opération qui sera financée intégralement par la valorisation foncière du site actuel.

La sécurité, enfin, reste une préoccupation majeure pour notre municipalité, avec la poursuite du déploiement des caméras de vidéosurveillance, pour 1,7 M€ cette année. Avant la fin du mois de juillet, 102 caméras de vidéosurveillance (on en a rajouté une) équiperont la Ville. Je tiens à préciser que depuis que les caméras sont implantées (je tiens ce chiffre de Mme la Commissaire) nous avons un taux d'élucidation de 73 % sur la Ville du Blanc-Mesnil et il semblerait, mais nous attendons des chiffres plus précis et avec un peu plus de recul, que la criminalité soit en baisse sensible.

Ce budget sera également responsable. Il l'est assurément car le programme d'investissement particulièrement important est financé sans augmentation de notre stock de dettes, puisque l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est équivalent au montant du capital de la dette remboursée.

Je peux donc d'ores et déjà vous assurer que cet exercice sera clôturé sans que la dette ne soit alourdie. Nous sommes en train de désendetter la Ville qui à notre arrivée avait une dette avoisinant les 90 M€ elle est aujourd'hui, au 31 décembre de cette année, de l'ordre de 74 M€

Autre élément, la baisse conjuguée des dotations et des bases fiscales aurait pu conduire, comme d'autres municipalités l'ont fait ou s'appêtent à le faire, à user du levier fiscal pour compenser ces pertes de recettes. C'eut été un choix facile, cher à un certain nombre de municipalités, notamment la précédente, nous l'avons rejeté et je vous confirme donc que les taux de la fiscalité locale au Blanc-Mesnil seront une nouvelle fois gelés, pour la quatrième année consécutive.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le budget primitif 2017 de la Ville du Blanc-Mesnil, qui est l'aboutissement d'un processus désormais bien huilé, conduit avec maîtrise et rigueur d'esprit, peut donc se résumer en quelques mots. En dépit des contraintes que font peser sur nos ressources les décisions prises par d'autres, je vous propose ce soir un budget d'action au service du plus grand nombre, dont la vertu financière est avérée, et surtout sans que les impôts locaux n'augmentent.

J'ajouterai qu'au vu de ce contexte la politique de développement de notre commune qui a pour objectif d'inverser le cycle d'appauvrissement dans lequel elle s'était depuis longtemps engagée, prend tout son sens et se révèle être un allié de poids face au désengagement de l'Etat. Je ne cesse de le dire et de le répéter, il faut tirer notre Ville vers le haut dans l'intérêt général de notre collectivité, mais surtout dans l'intérêt de chacun des Blanc-Mesnilois.

Je vous remercie.

Qui souhaite prendre la parole, sur ce budget ? M. MIGNOT, ensuite M. RAMOS.

M. DIDIER MIGNOT :

On peut convenir ensemble des difficultés rencontrées que vous avez évoquées à juste titre, avec la baisse des dotations et les bouleversements institutionnels, notamment la création de la Métropole du Grand Paris, l'EPT Terres d'Envol et les contraintes que tout cela génère (vous l'avez expliqué) d'un point de vue budgétaire, mais aussi démocratique.

Justement, dans ce contexte, l'aventurisme ne doit pas être de mise, et vous confondez ce que devrait être l'ambition pour Le Blanc-Mesnil, dans des conditions certes très difficiles, avec une vision à court terme, au coup par coup et aventureuse, de la gestion budgétaire de notre Ville.

Les réformes territoriales, institutionnelles et fiscales, nous le disons depuis des années, ne servent plus le développement du pays et de ses collectivités locales en réponse aux besoins de ses habitants, mais visent à adapter notre République à la mondialisation libérale et à l'Europe de la Finance.

Ainsi (on en avait convenu lors du DOB) l'impôt des entreprises est transféré au pas de charge sur l'impôt des ménages et des pans entiers de services publics (nationaux ou locaux) sont livrés sans aucun ménagement à la loi du marché, tout cela ne relève pas du Saint Esprit mais de choix politiques ; des politiques de droite, qui que ce soit qui les mène dans notre pays, qui conduisent à la catastrophe des millions de personnes, dont neuf millions vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté. Combien sont-ils dans notre Ville à tirer le diable par la queue pour finir le mois ? Combien vont être expulsés de leur logement ? Combien vont renoncer à se soigner, à se nourrir correctement ? Pour ne pas parler de se cultiver.

Quand on construit un budget, c'est aussi en pensant à cette souffrance sociale qu'il faut opérer les choix. Vous, vous n'avez même pas dit un mot de la souffrance sociale. Je ne minore pas les difficultés budgétaires, mais de deux choses l'une, dans cette situation : soit on utilise au mieux l'argent public pour amortir les effets dévastateurs des politiques nationales en préservant le service public, en développant les solidarités, en tentant de répondre aux besoins les plus fortement exprimés par les Blanc-Mesnilois, soit on accompagne ces politiques d'austérité en laissant le service public se dégrader, en stigmatisant les populations les plus en difficulté, comme vous le faites régulièrement avec un semblant de bon sens paternaliste, dans le journal de propagande municipale, certes primé, mais dans lequel par ailleurs les propos de l'opposition dans ce Conseil ne sont jamais retranscrits, même partiellement.

A quelques semaines d'échéances électorales essentielles pour le pays, on ne peut pas ne pas évoquer, comme vous l'avez fait à juste titre, le contexte national, mais alors il faut sortir de l'hypocrisie. Cette année, le gouvernement a supprimé 1 milliard aux collectivités locales, au lieu des 2 prévus initialement, d'ailleurs, ils ont révisé la diète pour les collectivités locales pour répondre à la grogne des maires. On voit bien, malgré ce recul, les dégâts que cela provoque, au Blanc-Mesnil mais aussi partout dans le pays. Or, devant les maires, il y a quelques jours (c'est pourquoi je disais qu'il fallait sortir de l'hypocrisie), François FILLON, que vous parrainez, vous et Mme CERRIGONE, a annoncé une nouvelle purge... Je parle du parrainage...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et comment va M. MELENCHON ?

M. DIDIER MIGNOT :

Il va bien, je vous remercie. Je parraine M. MELENCHON, tout cela est très public. Je sais que M. MONANY parraine M. GUAINO.

Je finis. Devant les maires, il y a quelques jours, François FILLON, que vous parrainez, vous et Mme CERRIGONE, a annoncé une nouvelle purge pour les collectivités locales, de 7,5 milliards en 5 ans, sachant qu'il proposait il y a encore quelques semaines 20 milliards, mais c'était avant les mises en examen pour ses nombreuses casseroles. Quant à M. MACRON, il en est à 10 milliards de purge programmés. Il est facile d'imaginer les conséquences pour des villes comme la nôtre et leurs habitants, si de telles cures d'austérité étaient actées.

Ce qui me fait dire qu'on ne peut pas verser des larmes de crocodile, ici, au Blanc-Mesnil, et soutenir sans broncher ceux qui au Parlement assassinent ou programment d'assassiner les collectivités locales, c'est pourtant ce que vous faites.

C'est d'autant plus inacceptable que l'argent existe pour inverser ces choix destructeurs : 80 milliards de fraude et d'évasion fiscale (certains appellent pudiquement cela « optimisation fiscale »), 40 milliards pour le CICE dont on attend toujours le million d'emplois que M. GATTAZ arborait sur un badge agrafé sur sa veste. Ces politiques-là, votre clan politique, la droite, propose de les poursuivre et de les accentuer.

Quant à la réforme institutionnelle, la loi NOTRe principalement, la droite dit aujourd'hui, François FILLON le premier, qu'il serait trop compliqué de la remettre en cause et que par conséquent les effets de cette loi, à savoir la disparition de milliers de communes, l'affaiblissement des compétences de celles-ci et de leur autonomie (que vous avez évoquée tout à l'heure) se poursuivront. La mise en lambeaux de la République, ce passage d'une construction politique de nos institutions issue de la Révolution française, à savoir la commune, le département et la Nation, ce passage d'une construction politique à une construction économique que l'on voit aujourd'hui : les intercommunalités, les grandes régions et l'Europe, doit être dénoncé avec la plus grande force.

En effet, dans un tel dessein la citoyenneté est niée, la démocratie devient subalterne et la technocratie des banquiers règne en maître. Je ne m'éloigne pas du sujet en disant cela car il est de notre responsabilité d'élus locaux, d'élus de proximité (singulièrement les maires) d'éclairer nos concitoyens, particulièrement lors de la construction des budgets, sur ce qui se passe, alors qu'aujourd'hui la grande masse des gens ne comprend plus grand-chose à ces bouleversements institutionnels.

Nous regrettons donc que cette année encore vous n'accédiez pas à notre demande de tenir des réunions publiques dans le cadre de la préparation budgétaire et nous réitérons notre demande de pouvoir régulièrement débattre, au minimum au Conseil Municipal, des décisions prises ou à prendre par le Conseil territorial de Paris Terres d'Envol.

Le budget 2017 que vous nous présentez est marqué par une grande précarité. Une fois encore, la fuite en avant, le coup par coup, le « one shot » comme disent les Anglais, tiennent lieu de stratégie budgétaire. Il y avait eu la vente de 10 M€ du Centre Einstein l'an dernier, avec comme conséquence la perte des 600 000 € annuels de loyer que la Ville percevait, et cette année vous cédez des terrains municipaux pour 18 M€, et vous ne les vendrez pas deux fois. Une véritable aubaine, donc, pour les promoteurs immobiliers qui voient en Le Blanc-Mesnil le nouveau Far West de la rentabilité financière car, pardonnez-moi l'expression mais ces promoteurs, à quelques années de l'arrivée du métro, vont largement faire la culbute, voire multiplier par trois ou quatre leurs investissements du moment.

L'arrivée des gares du Grand Paris ne doit pas être la Foire à l'immobilier, telle qu'elle s'annonce dans notre Ville à grand renfort de bureaux de vente qui, au passage, défigurent l'œuvre du Parcours à la Paix, place de la Libération.

La question est donc de savoir si la vente de ces bijoux de famille, de ce patrimoine appartenant à tous les Blanc-Mesnilois, va permettre de répondre à leurs besoins.

Il y a dans notre Ville environ 2 800 demandes de logements en attente, soit plus de 8 000 personnes concernées ; pas un seul logement social ne sera construit sur les terrains que vous vendez. Où donc iront ces familles qui cherchent un logement plus grand, ces jeunes qui cherchent à dé-cohabiter de chez leurs parents, ces retraités aux maigres revenus qui cherchent des logements plus petits car moins chers ? Nous sommes favorables au parcours résidentiel et donc à la construction de logements en accession, mais il faut aussi penser à ceux qui ne peuvent pas le faire, faute de moyens, et ils sont nombreux. Il faut donc continuer à produire du logement social ici aussi, au Blanc-Mesnil.

C'est pourquoi, nous vous faisons une double-proposition. D'abord, de faire construire 30 % de logements sociaux sur ces terrains, et ensuite de signer des conventions avec les promoteurs pour encadrer les prix des logements à l'accession et doter ceux-ci de clauses anti-spéculatives, comme cela se fait dans d'autres villes, notamment aux abords des gares du futur métro. Ainsi, on permettrait à tous les Blanc-Mesnilois de rester dans leur Ville. Car vos propos sur la mixité sociale masquent une toute autre réalité sur votre politique d'aménagement, et qui porte un nom : la gentrification, traduction d'un terme anglo-saxon qui signifie grosso modo « embourgeoisement urbain », mécanisme par lequel les catégories de populations les plus aisées s'approprient les lieux initialement occupés par des catégories de populations moins favorisées.

D'une manière générale (cela vaut pour partout), on remarque une mixité sociale à sens unique car il est toujours question de faire venir des foyers aisés dans les quartiers populaires, mais jamais l'inverse. C'est pourquoi nous disons nous aussi : vive la mixité sociale à Neuilly-sur-Seine, au Raincy ou dans le 16^{ème} arrondissement de Paris que vous connaissez si bien. Tout indique que ces politiques d'aménagement, quels que soient les termes que vous utilisez pour les habiller, comme « mixité sociale par le haut », « montée en gamme de la population », « souhait de faire venir les familles de Parisiens », se traduisent toujours au final par le départ des catégories les plus modestes, à plus ou moins long terme. Ce qui guide vos choix, donc, c'est le changement de population, les effets d'aubaine pour vos amis de l'immobilier.

Mais, vos choix budgétaires ne s'arrêtent pas là. Il y a bien sûr des investissements, des dépenses de fonctionnement inhérentes à la vie et à la gestion quotidienne d'une collectivité, et que nous partageons notamment en termes de voirie, d'entretien de bâtiments et d'animation de la vie locale, avec des fortunes diverses qu'on peut comprendre, liées aux aléas de la vie tout simplement, notamment pour les travaux où vous êtes confrontés parfois à du retard, comme tout un chacun, des prix qui peuvent évoluer, des délais de mise en œuvre, des imprévus, etc.

De cela, on ne vous tient pas rigueur car on sait bien que tout ne dépend pas de vous. Cela étant, on doit vous reconnaître une capacité de communication redoutable. D'un monticule, vous nous faites une montagne ; d'une action positive, mais somme toute banale, vous nous faites un événement digne du mariage d'un prince anglais. Cela étant, vous savez aussi vous montrer plus discret, comme pour les 600 000 € budgétés pour un golf et son club house dont on vous demande où ils vont se situer et dont il n'a jamais été question dans le débat d'orientation budgétaire alors que 22 000 € ont déjà été engagés pour des études sur ce projet.

Discret encore sur la privatisation de la restauration scolaire, dont vous n'auriez sans doute pas parlé, ou le plus tard possible et en tout cas pas sous forme d'un édito dans le journal, si nous n'avions pas démasqué votre projet. On est en tout cas bien loin de la cantine gratuite.

En droite ligne du programme de votre candidat à l'élection présidentielle, vous nous proposez un budget d'affaiblissement du service public communal, alors que parallèlement les contrats de prestations de services avec des entreprises privées augmentent de plus de 700 000 € par rapport au consommé 2016.

Derrière les dispositifs cosmétiques qui en fait organisent la désorganisation des services municipaux, nous assistons à une saignée dans certains secteurs d'activité du personnel communal. Cela se ressent dans la propreté de la Ville, l'entretien de la voirie, les aides à domicile, le ménage dans nos bâtiments publics, dans nos écoles. Les remplacements ne sont plus assurés, les départs en retraite ne sont pas remplacés, les agents ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions et il n'y a plus que trois assistantes sociales dans la Ville, sur les 14 qui existaient auparavant.

Les dépenses de personnel croissent seulement de 0,35 % si on exclut les dépenses liées à la reprise de la Caisse des Ecoles, et ce malgré l'embauche de nombreux policiers municipaux, l'augmentation du point d'indice de 0,6 % et le glissement vieillesse technicité habituel. Autant dire que pour parvenir dans ces conditions à une augmentation si mince de la masse salariale, des coupes sombres sont effectuées ailleurs et la population commence à s'en rendre compte.

Le service de l'Enfance n'est pas épargné ; 176 enfants de moins qu'en 2013 bénéficient d'une offre de vacances, sachant que vous avez aussi regroupé les offres Enfance et Jeunesse dans votre brochure pour gonfler le nombre de destinations.

Quant aux sorties pour les retraités, nombre d'entre eux nous disent ne plus pouvoir y participer au regard des tarifs pratiqués. Je rappelle que 20 % des retraités de notre Ville vivent avec moins de 800 € par mois.

Dans d'autres registres, l'Agenda 21 ou encore la mission Droit des femmes, Lutte contre les discriminations, font maintenant partie des souvenirs au Blanc-Mesnil, tout comme les relations internationales, même si on peut s'interroger sur comment ont été dépensés les plus de 30 000 € de voyages en 2016.

Enfin, un mot sur la dette. Nous en avons déjà débattu et nous ne partageons pas votre stratégie car nous pensons que les sommes mises à l'accélération du remboursement des emprunts auraient été plus utiles dans le budget courant alors que les taux d'intérêt sont encore bas et qu'ils vont remonter quand nous allons devoir réemprunter. Vous l'aurez compris, ce budget ne nous convient pas, il est mauvais, c'est un budget d'aventurier qui accompagne et encourage les politiques ultralibérales que connaît notre pays, c'est un budget précaire qui fragilise et va abîmer notre Ville sur le long terme, un budget qui ignore la réalité sociale vécue par les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois, et s'éloigne ainsi des réponses à apporter à leurs problèmes et aspirations.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. MIGNOT. Avant de donner la parole à M. RAMOS, je voudrais répondre à cette fable urbaine. Gardez cela pour les enfants ! Je veux bien que l'opposition s'oppose, c'est son rôle, mais de là à dénaturer les informations pour en tirer des arguments... J'ai noté quelques points. Vous souhaitez qu'on endette la Ville, elle était déjà suffisamment endettée quand vous nous l'avez laissée, et dans un état pitoyable, ce qui fait qu'on se demande où passait l'argent. Il y a des trous dans la voirie, des trous dans les écoles. On a dépensé 4,5 M€ l'été dernier et vous osez nous donner des conseils ! C'est quand même un peu gonflé ! Gardez ça pour les enfants, votre fable !

Vous dites que pour les retraités, il n'y a pas de voyages pour toutes les bourses, si, justement, il y a des voyages pour toutes les bourses ! Mais les retraités qui ont les moyens, au Blanc-Mesnil, n'ont pas le droit d'aller plus loin en voyage ? On va tout faire pour les gens qui n'ont pas les moyens ? Eh bien non, je gère la Ville pour tous les habitants. Et les activités sont mixtes, et il y en a pour toutes les bourses !

Vous me parliez des employés communaux. Oui, on baisse la masse salariale, évidemment. On a 1 500 employés communaux ! Vous nous les avez laissés, mais pour faire quoi ? Comparons avec le nombre d'employés communaux des villes comparables à la nôtre. J'ai rencontré à l'AMIF le maire de Chelles, hier, il a 1 000 employés communaux, on en a 1 500, on peut peut-être faire des économies, il y a peut-être des doublons, des postes qu'on peut... Effectivement, on regarde, on ne titularise plus aussi facilement qu'à votre époque, on regarde, avant de titulariser, si on a besoin de ce poste-là et si la personne correspond bien au savoir-faire qu'on souhaite pour ce poste, et si on répond aux deux questions par l'affirmative, on titularise.

Quant aux personnes sous contrat, avant de renouveler le contrat, oui, on regarde si on a besoin de ces personnes-là, ce n'est pas open bar ! Cet argent n'est pas le nôtre, je dépense chaque euro avec le bras qui tremble, et je continuerai, et si ce n'est pas votre avis, continuez à l'exprimer comme cela, c'est probablement pour cette raison que vous avez été battu.

La restauration scolaire : cela fait 25 ans qu'on est avec le SIVURESC, marié avec Pantin... On a fêté l'anniversaire récemment, allez ! Non, je n'étais pas là parce que j'avais autre chose à faire, de mieux probablement. Je constate simplement que les parents ne sont pas toujours contents, que les enfants ne mangent pas toujours à leur faim. Les séniors se plaignent d'ailleurs des repas qui leur sont servis.

Donc, là, on a l'occasion sur deux écoles, 300 élèves, puisqu'on construit (je le dis pour le public) un restaurant scolaire sur le Groupe Lurçat-Wallon, aux Tilleuls, tout simplement parce qu'on n'a plus assez de place. Là encore, vous nous avez laissé les cantines scolaires dans un état lamentable, c'est limite si on ne va pas les fermer pour des raisons d'insalubrité et d'hygiène...

Bref, on construit un restaurant scolaire, et non pas en cachette ; on le fait maintenant car lorsqu'on aura libéré le restaurant scolaire actuel vétuste, insalubre, je le répète, il faudra le transformer en salle de classe durant l'été pour qu'il soit prêt à la rentrée. Donc, sur 300 élèves, on se dit qu'on pourrait peut-être tenter autre chose, essayer d'améliorer le service aux enfants. Donc, on va faire un self. On est allé, y compris avec des employés de la commune qui servent dans les cantines, visiter deux écoles, opérées par deux Groupes différents pour la cuisine, on a trouvé des enfants épanouis. On leur a posé des questions, et aux gens qui servaient à table. Ils ont en plus deux choix d'entrées, de desserts et de plats. Je me suis dit qu'il fallait essayer cela.

Si ce n'est pas bien on retournera en arrière, mais on ne s'interdit pas d'essayer d'améliorer la qualité des repas servis à nos enfants. On fait un test sur les 300 élèves. Si c'est bien on garde, si ce n'est pas bien on revient en arrière et on tirera un trait au bout d'un certain temps.

Le golf : il n'y a rien à cacher, un appel d'offres a été lancé, tout est dans l'appel d'offres. Ce qu'on appelle le Long Range sur les coups longs... C'est un élément de la montée de la Ville du Blanc-Mesnil. Vous avez peut-être échappé à l'article des Echos il y a 15 jours, c'est dommage, qui annonçait la Ville du Blanc-Mesnil comme une Ville en pleine extension dans les quatre ou cinq ans qui viennent.

Le fait de construire de l'accession à la propriété – je reviendrai au golf ; mais, M. MIGNOT, en période où on perd de la taxe au Blanc-Mesnil, où l'Etat nous abandonne, où le gouvernement socialiste que vous avez soutenu... Parce que vous parliez de gouvernement et de politique de droite, mais ça fait cinq ans qu'on est sous occupation socialiste, et pas pour le meilleur ! D'ailleurs, on vous fera voter un vœu à la fin parce qu'ils veulent nous fermer le commissariat avant de partir ! On vous proposera un vœu pour que toutes les villes du département soient solidaires et essaient d'empêcher ça. Vous ne le soutenez peut-être plus maintenant, M. BARRES pas plus, mais vous l'avez quand même soutenu, à une époque, pas moi.

M. ALAIN BARRÈS :

Non, je ne le soutiens plus, mais... Vous pourriez le remercier, c'est un peu grâce à lui...

M. DIDIER MIGNOT :

On ne le soutient plus... On ne l'a jamais soutenu, je vous le rappelle. Vous évoquiez M. MELENCHON donc vous savez bien que nous n'avons jamais soutenu ce gouvernement...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Au deuxième tour, vous avez voté HOLLANDE, mais ce n'est pas grave, d'abord je ne parle pas de politique nationale...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne savez pas pour qui j'ai voté !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je me concentre sur Le Blanc-Mesnil. Je reviens au golf. C'est un des éléments, comme d'ailleurs la mise en place des échecs dans les écoles, comme les séjours linguistiques, comme le Summer Camp ; je veux que nos enfants aient des chances équivalentes à celles des gamins des Hauts-de-Seine et des Yvelines de réussir dans la vie. Apprendre à jouer aux échecs, au golf : on se fait des réseaux. Nos gamins n'arrivent pas à trouver des stages, eh bien au golf ils vont peut-être rencontrer un chef d'entreprise du Sous-Coudray ou d'ailleurs, qui va peut-être leur proposer un stage.

Et puis, c'est un des éléments de la montée en puissance et en qualité de la Ville. Géographiquement, au bout des serres municipales, le terrain qui ne sert à rien et qui va jusqu'au rond-point Pablo Neruda, où il y a les trois hôtels : là, on aura ce qu'on appelle le Long Range (les coups longs) et à l'intérieur il y aura sur la partie centrale le Putting Green pour les petits coups, et un club house pour que les gens puissent se restaurer, se retrouver, et pas seulement les golfeurs. Vous verrez que cet endroit sera magique.

Vous me parliez de taxes locales, mais justement, si on fait de l'accession à la propriété c'est que dans très peu de temps on aura... Puisque vous parliez de la CFE, la taxe des entreprises qui aujourd'hui n'est plus perçue par les villes, vous avez raison, on ne sait même pas si elle sera perçue par les territoires demain, à partir de 2020 on ne sait pas ce qu'elle deviendra, eh bien j'ai choisi de percevoir de la taxe foncière et de la taxe d'habitation par le biais de nouveaux arrivants au Blanc-Mesnil, pour enrichir la Ville et pouvoir continuer à financer la solidarité qui vous est chère, qui m'est chère aussi puisque je vous rappelle que le budget du CCAS aujourd'hui, 1 M€ n'a pas baissé, il faut rajouter à cela les 800 000 € du budget du SSIAD (maintien à domicile) et plein d'autres budgets encore.

Donc, en termes de solidarité, M. MIGNOT, je ne reçois pas de conseils, vraiment.

Quant au Centre d'affaires Einstein, on arrivait au stade... D'ailleurs, ce n'est pas le métier d'une ville de gérer un centre d'affaires et de faire venir des entreprises... Le boulot était très mal fait et on arrivait à un stade où il y avait beaucoup de travaux à faire pour maintenir en l'état ce centre d'affaires. Donc, on s'est dit : soit on investit mais ce n'est pas trop notre métier, derrière, de gérer ; soit... Et on a eu une offre à un peu plus de 10 M€, on l'a vendu à un groupe suédois qui va faire les travaux, qui va faire venir des entreprises nouvelles parce que c'est son métier.

Certes, on a perdu quelques loyers, mais on en gagnera sur le nouveau CTM, puisque vous voulez des... Si, on va percevoir en loyers... On va occuper une partie du bâtiment Bosch à l'entrée de la zone d'activité, en face du Leclerc drive (pour les personnes qui sont dans la salle). On occupera la majeure partie de ces locaux mais une partie sera occupée par le Groupe Bosch encore et la Ville percevra 180 000 € de loyer annuellement, donc les loyers s'équilibrent.

Mais, on a quand même à cœur à chaque fois qu'on vend un bien communal de faire en sorte que la Ville y soit gagnante. On vend toujours plus cher ; c'est le cas du terrain du CTM : on a acheté 6,7 M€ le local Bosch, on a environ 2 M€ de travaux, pour que ce soit habitable, pour que les agents puissent y habiter, on va vendre le terrain actuel du CTM entre 10 et 11 M€, c'est-à-dire qu'à chaque fois il y a une marge. Non seulement on se fait offrir un bâtiment public, en plus on a les loyers qui tombent derrière, et à chaque fois qu'on fait une opération sur un bien de la commune on s'arrange pour que ce soit bénéficiaire à tous les coups. On a même une plus-value pour la Ville. Cela permet de payer la voirie que vous avez si mal entretenue et d'entretenir les bâtiments scolaires. Voilà pour les ventes des terrains municipaux.

Un mot peut-être sur François FILLON : je défends le candidat de mon camp, il n'est pas parfait, comme le vôtre n'est pas parfait, mais c'est le candidat de mon camp et je suis loyal.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Je ne vais pas faire de grande déclaration, mais simplement partir des faits, à partir des chiffres que votre administration a publiés et que vous avez signés.

Vous disiez que vous aviez toujours la main qui tremblait un peu vis-à-vis des dépenses, le problème est que les faits montrent que votre main ne tremble pas beaucoup.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, M. RAMOS, étonnez-nous !

M. ALAIN RAMOS :

Je ne vais pas vous étonner, simplement répéter ce que vous avez écrit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, débarrassez-vous !

M. ALAIN RAMOS :

Vous êtes quand même très désagréable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous le renvoie, lisez votre blog, M. RAMOS. Relisez-vous !

M. ALAIN RAMOS :

Enfin ! Les recettes de fonctionnement en 2015 étaient de 99 M€ les recettes de fonctionnement en 2016 étaient de 105 M€ c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement en 2016 ont augmenté de 5,75 %.

Les dépenses de fonctionnement en 2016 sont de 106 M€ et en 2015 elles étaient de 96 M€

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parlez-vous d'investissements ?

M. ALAIN RAMOS :

Non, je parle du fonctionnement. Donc, les dépenses de fonctionnement en 2016 ont augmenté de 10 M€, c'est-à-dire que l'augmentation des dépenses de fonctionnement tourne autour de 11 % (10,75 %). En termes de fonctionnement ou de gestion de bon père de famille, on peut s'interroger puisque vos recettes n'augmentent que de 5 % et vos dépenses de 10 %. Premier constat. J'aborde maintenant le problème du BP. Là aussi, un certain nombre de choses peuvent éclairer le public qui est dans la salle. Je prends son compte 611, contrat de prestations de services extérieures. Cette année, c'est 4,257 M€; le réalisé c'est 3,689 M€, vous faites là une proposition de +15 % par rapport au réalisé de 2016.

Si on regarde par rapport au réalisé de 2015, nous explosons un peu puisque ce budget-là augmente de 122 %. Comme vous diminuez les effectifs, il faut bien que les travaux soient faits, donc vous sous-traitez aux entreprises extérieures.

Autre petit compte, le compte 6132, les locations immobilières. BP, le projet que vous nous proposez cette année, 347 000 €, l'année dernière dépensé 161 000 €. Une simple augmentation de 115 %. Si on compare par rapport à 2015, l'augmentation est de 212 %.

Les voyages et déplacements : l'augmentation entre le réalisé l'année dernière et votre proposition du primitif, c'est + 32 %.

En ce qui concerne les frais de missions BP réalisées l'année dernière, c'est une augmentation de 134 %.

Les frais de réception BP 2017 et réalisés 2016, c'est une augmentation de 51 %.

Le personnel extérieur, réalisé 2016, c'est + 24 %. Si l'on regarde par rapport au CA de 2015, c'est + 75 %.

Maintenant, si on regarde ce que vous avez abordé enfin... Tous ces chiffres sont les vôtres, je ne les ai pas inventés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est facile de donner des proportions. Si vous donnez des chiffres...

M. ALAIN RAMOS :

Ce sont vos chiffres. Le compte 752 : en 2014, le revenu des immeubles était 1 054 357 €; en 2015, 991 508 €; en 2016, 526 147 €; en 2017, 437 656 €. Le budget que vous nous présentez, vous le bouclez, en particulier pour les investissements, avec la vente du patrimoine.

Je vous pose la simple question, M. le Maire : cette année, vous n'auriez pas vendu pour 16 M€ de patrimoine communal, comment auriez-vous bouclé votre budget ? Vous n'aviez que deux solutions : soit réduire la toile en matière d'investissements, soit augmenter l'appel à l'emprunt. Mais, M. le Maire, l'an dernier vous avez vendu Einstein, cette année vous vendez le CTM, le patrimoine n'est malheureusement pas inépuisable, donc à un moment, vous n'aurez plus rien à vendre. Ce serait intéressant de savoir de quelle manière vous bouclerez le budget... Attendez, je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est long, quand même.

M. ALAIN RAMOS :

Bien souvent, vous reprochez aux municipalités précédentes de ne rien avoir fait. Heureusement, elles ont fait trois ou quatre choses car elles vous permettent aujourd'hui de vendre Einstein et de vendre le CTM. S'il n'y avait pas eu les municipalités précédentes qui avaient fait ces équipements, vous n'auriez pas pu les vendre. Merci. Excusez-moi, je n'ai pas terminé !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'a pas tourné la feuille.

M. ALAIN RAMOS :

Je n'ai pas tourné la page. Excusez-moi, je vieillis, mais vous serez bientôt débarrassé de moi, ne vous inquiétez pas. Je ne manquerai pas de mourir un jour, comme disait le Général de Gaulle.

Vous nous avez présenté dans votre document les investissements que vous alliez faire cette année pour la vie scolaire. En 2017, vous nous proposez de faire en termes d'investissements pour la vie scolaire, documents et chiffres écrits par vos services : 1 405 710 € J'ai remarqué qu'au CA, les chiffres, présentés là aussi par votre administration, pour la vie scolaire, étaient de 1 963 500 €, c'est-à-dire que nous sommes par rapport à l'an passé à 557 790 € de moins, soit - 28 %. Je rappelle que dans les panneaux qui étaient affichés aux portes des écoles cet été vous annonciez 4 M€ d'investissements et dans les documents que vous nous remettez aujourd'hui nous en sommes à 1,905 M€ J'ai terminé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je remercie M. RAMOS pour sa longue tirade toute en nuances, comme à son habitude. M. RAMOS, vous mélangez tout.

M. ALAIN RAMOS :

Bien sûr !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand on vend un terrain, par exemple celui du CTM, c'est pour en acheter un autre. Mais, on l'achète moins cher, on a un bénéfice, pour faire l'entretien, que vous n'avez probablement pas fait avant nous. Mais il reste un bien à la collectivité, qui va s'apprécier aussi.

M. ALAIN RAMOS :

Après la vente d'Einstein, il reste un bien ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Einstein a servi à d'autres investissements, parce que M. RAMOS, quand nous sommes arrivés...

M. ALAIN RAMOS :

Mais si vous n'aviez pas vendu ça...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous voulez bien me laisser parler ! M. RAMOS, c'est moi qui dirige cette séance ! Je vous donnerai la parole en votre temps. C'est moi qui décide. Vous parlerez après moi si vous le voulez bien, je réponds aux âneries que vous avez proférées depuis 10 minutes.

Dès notre arrivée, nous avons dû ouvrir sept classes dans les écoles primaires et maternelles. Nous sommes arrivés en avril, en septembre il fallait être prêts. L'année suivante, nous avons ouvert dix classes dans les écoles, et l'année suivante (rentrée 2016) dix classes encore. En trois années, 27 classes ont été ouvertes. Il était simple, il suffisait de savoir un peu compter pour savoir que quand les gamins naissent, quatre ans plus tard ils intègrent les écoles maternelles. Si vous l'aviez prévu, on n'aurait pas eu à construire 27 classes. Je le dis pour le public, le coût moyen d'une classe dans une école est 250 000 € C'est énorme pour le budget de la Ville.

On a lancé une étude ; outre l'augmentation de la population qui est attendue par le biais des constructions, mais également la population actuelle du Blanc-Mesnil (on fait beaucoup de bébés au Blanc-Mesnil, c'est très bien), à un moment donné les enfants arrivent dans les écoles ; cette étude nous dit que d'ici 2021, 2022 au maximum, on devra ouvrir 52 classes supplémentaires dans les écoles maternelles et primaires de la Ville, c'est énorme ! Donc il faut bien à un moment donné s'interroger sur le patrimoine de la Ville, pour le rentabiliser. On vend au meilleur prix, on achète et en échange on construit des équipements publics, pour répondre à la montée en puissance de la population.

Je ne reviens même pas sur les chiffres que vous annoncez. C'est trop facile de donner des pourcentages plutôt que des chiffres réels ! Quand je dépense 100 € en 2016, admettons que j'aie au restaurant (je n'y vais jamais mais admettons que j'y aille un jour et que je passe de 0 en 2016 à 80 € en 2017) vous allez m'expliquer que j'ai augmenté de 80 %, eh bien non, ce n'est pas ça. Ce que vous avez fait, M. RAMOS, c'est un bel exercice, je vous tire mon chapeau, mais c'est mentir aux gens, c'est donner de fausses informations et induire en erreur la population. La vérité, c'est qu'on est bien obligé de gérer parce que vous ne l'avez pas fait avant. On est obligé, mais on a les rentrées en face, M. RAMOS, ne soyez pas... Allons, allons, M. RAMOS, ça se voit, arrêtez... Non, que vous mentez à tour de bras.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

On ne tombera pas d'accord sur ce sujet-là. Trois petites remarques. Vous venez de dire qu'une classe coûte 450 000 €.. Non, vous avez dit 450 000, c'est pourquoi je voulais rectifier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, j'ai dit « 250 000 € ».

M. DIDIER MIGNOT :

Il me semblait que vous aviez dit « 450 000 € », c'était juste pour la clarté des choses. Deux petites remarques. Je ne partage pas, évidemment, votre point de vue ; vous parlez toujours de l'insalubrité d'un certain nombre de locaux, j'ose espérer qu'il y a encore des commissions de sécurité, des commissions d'hygiène, des commissions vétérinaires, qui passent dans nos établissements scolaires. Si elles ne demandent pas la fermeture, c'est qu'elles ne sont pas insalubres.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est plus compliqué que ça ! On ne peut pas fermer une cantine scolaire comme ça si on n'a pas un restaurant scolaire en remplacement. On attire notre attention sur le fait que c'est limite et que cela peut ne pas passer la prochaine fois.

M. DIDIER MIGNOT :

Je connais un maire dans une ville pas très loin d'ici qui a fait fermer un bâtiment hospitalier en deux jours, plein de malades, pour des commissions de sécurité. Là-dessus, il n'y a pas de souci, je sais ce que je raconte.

Sur la question du SIVURESC et du self, j'ai lu attentivement l'éditorial en réponse à ma tribune, que vous avez fait la semaine dernière dans le journal municipal. Je voulais juste vous faire remarquer que les arguments que vous utilisez pour la mise en place du self (arguments qui peuvent s'entendre) sont exactement le contraire des arguments que vous avez utilisés pour la fermeture du self à J.B. Clément quand vous êtes arrivé aux affaires de la Ville.

Ce n'est pas le même self, bien évidemment, mais toutes les qualités et les vertus pédagogiques du self que vous évoquez...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Attendez, vous verrez vous-même la différence.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez déjà choisi l'opérateur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le marché est en cours.

M. DIDIER MIGNOT :

Ah bon ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, pourquoi dites-vous qu'on a choisi l'opérateur ?

M. DIDIER MIGNOT :

Vous décrivez, vous dites : « Vous allez voir », vous avez déjà été voir...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a visité deux écoles avec deux opérateurs différents.

M. DIDIER MIGNOT :

Je parle de marché.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le marché est lancé.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Je voulais juste vous faire cette remarque parce qu'on peut me dire que ce n'est pas le même self mais les vertus que vous prêtiez au self il y a une semaine, c'est les défauts que vous trouviez au self il y a trois ans, c'est juste une remarque de forme.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais non ! M. SOUBEN, un dernier mot puis on passe...

M. ALAIN RAMOS :

C'est pour répondre à vos arguments, M. le Maire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, j'ai donné la parole à M. SOUBEN. Ensuite, M. RAMOS.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Avant d'intervenir, quand on passe de 0 à 80 €ça fait quand même une augmentation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et puis, lorsqu'on crée 27 classes, on ne peut pas les créer à l'avance, il faut attendre que les bébés aient quatre ans pour rentrer en maternelle.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là, vous ne croyez pas ce que vous êtes en train de dire, quand même ! Ils étaient en train de rentrer à l'école quand on est arrivé, donc vous auriez dû anticiper, c'est bien ce que je dis. Quatre ans avant, ils sont nés.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On avait créé pas mal de classes aussi. C'est vrai que ça surprend mais il faut les créer au moment où les enfants rentrent à l'école.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous auriez dû les créer pour notre arrivée, on n'aurait pas eu à le faire.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne comprends pas, là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes arrivés en avril, il a fallu créer sept classes en septembre, si vous aviez anticipé quelque peu nous n'aurions peut-être pas eu à le faire. Et là, vous saviez que les enfants allaient rentrer à l'école... Et 10 l'année suivante, et 10 l'année encore après, 27 classes en 3 ans, ça s'anticipe. Nous, nous anticipons. Sur tous les nouveaux programmes, on aura des équipements...

M. DIDIER MIGNOT :

J'espère, parce qu'il y a 4 000 logements programmés, ça fera beaucoup d'écoles.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Evidemment ! Nous ne ferons pas comme vous. Nous sommes un peu plus prévoyants, un peu meilleurs gestionnaires. M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Effectivement, ça s'anticipe, mais on ne peut pas ouvrir des classes avant que les enfants aient l'âge pour rentrer dans ces classes. M. le Préfet...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça s'appelle l'anticipation. Allez-y, je vous en prie.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Préfet vous a rappelé à l'ordre afin que le DOB soit bien un débat. Je crois pouvoir dire que le Groupe Vert et Ouvert a joué le jeu du débat, mais nous vous avons posé un certain nombre de questions. En effet, en refusant de créer des commissions dans lesquelles l'opposition pourrait avoir des réponses, vous nous avez incités à poser ces questions en Conseil Municipal, c'est ce que j'ai fait personnellement, mais à ce jour nous n'avons eu aucune réponse.

Par exemple, à la page 18 du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, je vous ai posé des questions ; à la page 19, par exemple : « Quelle est la part de la cogénération du gaz et celle de la réelle géothermie ? ». A la page 20 aussi, des questions précises ; et à la page 21 je vous demandais s'il serait possible d'avoir des réponses aux questions concrètes et précises soit au niveau du prochain Conseil Municipal, soit en dehors. Je constate qu'après avoir acquiescé, vous n'apportez aucune réponse. Ma question – parce que je suis pugnace -est : où et quand pourrions-nous avoir ces réponses ? Vous avez les questions depuis plus d'un mois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Auprès de l'administration, M. SOUBEN. Ce n'est pas moi qui vais vous donner ces réponses à l'instant. Vous les aurez, l'administration travaille et va vous donner les informations.

M. RAMOS, et on passe au vote.

M. ALAIN RAMOS :

Pour répondre à votre souhait, les dépenses de fonctionnement en 2016 étaient de 106 314 281 € En 2015, elles étaient de 96 091 008 € soit une augmentation de 10 273 273 € soit une augmentation de 10,75 %.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, déjà quand on prépare un budget on ne peut pas prévoir les dépenses au centime près ; on prévoit un peu plus, ce qui parfois nous amène à majorer un peu et vous savez très bien qu'on réajuste en cours d'exercice. Et puis, il y a des dépenses incompressibles, on a fait allusion tout à l'heure à ce point avec M. MIGNOT, ne seraient-ce que les fonctionnaires territoriaux, il y a le point d'indice, les avancements de grades, d'échelons, qui représentent des sommes et font que naturellement, le budget de fonctionnement augmente ; même si on n'embauche personne le budget augmente, on est bien obligé de faire avec.

M. ALAIN RAMOS :

Tout à l'heure, vous parliez d'anticipation pour les écoles maternelles, et là vous venez de nous dire que vous n'êtes pas capable d'anticiper sur votre propre budget. Vous avez 10 M€ d'augmentation...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je viens de vous dire exactement l'inverse.

On passe au vote de ce budget. Ce mémoire précise les différents éléments notables quant aux budgets des années précédentes. Conformément à la réglementation nous allons procéder au vote de ce budget primitif de la ville pour 2017, présenté par chapitre budgétaire.

Le budget proposé est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 97 644 400,85 € en section de fonctionnement et 53 628 922,61 € en section d'investissement dont quatre opérations d'équipement. Soit au total 151 273 323,46 €

Les opérations d'équipement retracent toutes les grandes dépenses emblématiques de la municipalité en termes d'investissements, elles sont regroupées en quatre thématiques :

1. Aménagement et Cadre de vie, qui concerne l'éclairage public, le programme voirie, le programme renouvellement urbain.
2. Sport et Culture, qui concerne le gymnase Decour, la Maison des arts martiaux, le tennis, le boulodrome, le golf.
3. Développement urbain. Il s'agit du Centre Technique Municipal.
4. Vie scolaire, périscolaire et Petite enfance. Il s'agit des écoles Wallon-Lurçat, Rose Blanc et Victor Hugo.

Le montant proposé pour l'exercice 2017 pour l'ensemble de ces opérations d'équipement s'élève à 24 787 753,59 € Avec les restes à réaliser, cela porte le montant de ces chapitres à 25 080 348,41 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Je vous propose d'adopter ce budget primitif 2017 de la Ville.

Qui est pour l'adoption de ce budget ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2017 par chapitre du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 644 400.85 euros	97 644 400.85 euros
Investissement	53 628 922.61 euros	53 628 922.61 euros
TOTAL	151 273 323.46 euros	151 273 323.46 euros

Les opérations d'équipement retracent toutes les grandes dépenses emblématiques de la municipalité en termes d'investissement. Elles sont regroupées en 4 thématiques :

- Aménagement et cadre de vie (éclairage public, programme voirie, programme voirie renouvellement urbain)
- Sport et culture (Maison des arts martiaux, gymnase Decour, Tennis, Boulodrome, Golf)
- Développement urbain (Centre Technique Municipal)

- Vie scolaire, périscolaire et petite enfance (Ecoles Wallon Lurçat, Rose Blanc et Victor Hugo)

Le montant proposé pour l'exercice 2017 pour l'ensemble de ces opérations d'équipement s'élève à **24 787 753,59 euros**. Avec les restes à réaliser, cela porte le montant de ces chapitres à 25 080 348,41 euros. Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

- ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2017 à hauteur 8 585 000 €uros.
- ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2017 à la somme de 151 975 510.70 €pour les dépenses et 151 975 510.70 €pour les recettes.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'Etat nous donne plusieurs informations ; le montant prévisionnel des bases pour 2017 de la commune sur lesquelles s'appliqueront les taux votés par le Conseil Municipal, il s'agit de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Il donne également les produits prévisionnels des allocations compensatrices pour exonération ou plafonnement des impôts locaux, taxe d'habitation et taxe foncière. Je vous rappelle que la majorité s'engage à ne pas modifier les taux d'imposition cette année encore, pour la quatrième année consécutive.

Qui est pour l'adoption de ces taux d'imposition ?

M. DIDIER MIGNOT :

Une petite remarque, vous avez dit que les taux n'ont pas augmenté depuis quatre ans, cela fait huit ans qu'ils n'ont pas augmenté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, ils avaient augmenté avant.

M. DIDIER MIGNOT :

Alors qu'ils n'avaient pas augmenté pendant 12 ans. On est resté dans cette Ville 17 ans sans augmenter les taux, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous les avez bien augmentés.

M. DIDIER MIGNOT :

4,89 % en 2009, oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous nous confirmez, c'est bien.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, on a augmenté les taux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a bien noté que vous les avez augmentés, nous ne les augmentons pas et nous continuerons à ne pas les augmenter...

M. ALAIN RAMOS :

C'est insupportable !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comment, c'est insupportable ? Avez-vous augmenté les taux ou pas ?

Allez, qui est pour l'adoption de ces taux d'imposition ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2016 sur 2017, à savoir :
- La taxe d'habitation : **26,90%**
 - La taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,73 %**
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

6. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2016

- **Compte de gestion**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire retrace les chiffres de l'exécution réelle du budget 2016 mais sans prise en compte des « reste à réaliser », contrairement au compte administratif de la Ville, les chiffres de la collectivité sont concordants avec ceux du compte de gestion comptable.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, j'avais une question que je n'ai pas pu poser en commission des Finances, je ne l'avais pas vue, tout simplement. Je ne demande pas une réponse maintenant mais il est question d'une évaluation externe, budgétée dans le document budgétaire qu'on a là. De quoi s'agit-il ? Est-ce une évaluation sur le CSAPA lui-même ? Le cas échéant, pourrait-on avoir communication de cette évaluation ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le code de l'évaluation sociale qui le prévoit, donc effectivement vous aurez le résultat de cette étude.

Qui est pour l'adoption de ce compte de gestion ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2016 et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2016, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	14 821.55	-	- 1 693.62	13 127.93
Fonctionnement	196 160.71	-	17 732.17	213 892.88
TOTAL	210 982.26	-	16 038.55	227 020.81

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

- **Compte administratif**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisse la main à Jean-Philippe RANQUET pour le compte administratif.

(M. le Maire quitte la salle.)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour le compte administratif ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) pour l'exercice 2016.

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	6 009.64	205 649.31	211 658.95
RECETTES 2016	4 316.02	223 381.48	227 697.50
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	- 1693.62	17 732.17	16 038.55
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	14 821.55	196 160.71	210 982.26
RESULTAT DE CLOTURE 2016	13 127.93	213 892.88	227 020.81
BALANCE DES RESTES A REALISER	-7 633.25		7 633.25
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	5 494.68	213 892.88	219 387.56

(M. le Maire revient dans la salle.)

7. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du CSAPA pour 2016 lors de la première décision modificative

L'excédent d'exploitation du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **213 892.88 euros**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

Afin de rester en conformité avec le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 314-7, L. 315-12 et R. 314-51 à R. 314-55 et précisée dans l'instruction codificatrice M22, l'excédent constaté en 2016 (**17 732.17 euros**) est provisoirement affecté au budget primitif de 2017 pour être affecté définitivement en 2018 au BP 2018, soit avec un décalage de 2 ans (en N+2). Le résultat cumulé des exercices antérieurs (**196 160.71 euros**) est en revanche affecté au BP 2017.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **13 127.93 euros** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (-7 633.25 euros). Ce résultat est intégralement affecté au BP 2017 à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

8. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2016

- **Compte de gestion**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2016, et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2016, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	170 800.53	-	- 1985.23	168 815.30
Fonctionnement	159 007.84	-	61 846.02	220 853.86
TOTAL	329 808.37	-	59 860.79	389 669.16

Le résultat total de clôture de l'exercice 2016 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

- **Compte administratif**

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisse la main à Jean-Philippe RANQUET, ce sera la dernière fois que je sors.

(M. le Maire quitte la salle)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour le compte administratif ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2016.

Pour 2016, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2016	12 795.92	554 843.84	567 639.76
RECETTES 2016	10 810.69	616 689.86	627 500.55
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	- 1 985.23	61 846.02	59 860.79
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2015)	170 800.53	159 007.84	329 596.15
RESULTAT DE CLOTURE 2016	168 815.30	220 853.86	389 669.16
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 7 296.02		- 7296.02
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2016	161 519.28	220 853.86	382 373.14

(M. le Maire revient dans la salle.)

9. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016_

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation des résultats 2016 qui seront repris dans le budget primitif du SSIAD pour 2017 lors de la première décision modificative.

L'excédent d'exploitation du budget du SSIAD en 2016 s'élève à **220 853.86 euros**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

Afin de rester en conformité avec le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 314-7, L. 315-12 et R. 314-51 à R. 314-55 et précisée dans l'instruction codificatrice M22, l'excédent constaté en 2016 (**61 846.02 euros**) est provisoirement affecté au budget primitif de 2017 pour être affecté définitivement en 2018 au BP 2018, soit avec un décalage de 2 ans (en N+2). Le résultat cumulé des exercices antérieurs (**159 007.84 euros**) est en revanche affecté au BP 2017.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2016 s'élève à **168 815.30 euros** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 7 296.02 euros). Ce résultat est intégralement affecté au BP 2017 à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

10. BUDGET ANNEXE DU DEUX PIÈCES CUISINE – BUDGET PRIMITIF 2017
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le budget primitif 2017 du Deux Pièces Cuisine présenté par chapitre est équilibré de la façon suivante :

En section d'exploitation, à hauteur de 685 814,74 €

En section d'investissement, à hauteur de 0 € puisque la Ville met à disposition.

Soit l'équilibre du budget assuré par le versement de la Ville d'une subvention d'équilibre à hauteur de 434 214,74 €; le reste étant le produit des subventions diverses, régionales, départementales, qui permettent au Deux Pièces Cuisine de boucler le budget.

Qui est pour l'adoption de ce budget Deux Pièces Cuisine ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif DEUX PIECES CUISINE pour 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	685 814.74 euros	685 814 .74 euros
Investissement	0,00 euros	0,00 euros
TOTAL	685 814.74 euros	685 814.74 euros

L'équilibre du budget est assuré par le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre à hauteur de 434 214.74 euros

<p>11. CONVENTIONS SPORTIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES BLANC-MESNIL SPORT JUDO ET BLANC-MESNIL SPORT HOCKEY – ANNÉE 2017</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption des mémoires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les conventions à intervenir entre la Ville et les associations BMS Judo et BMS Hockey ;
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer ;
- ATTRIBUE les subventions suivantes :
- 25 600 € pour le Blanc-Mesnil Sport Judo,
 - 24 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey, montant incluant les 6 000 € votés par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNÉE 2017 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une question sur le point ?

M. DIDIER MIGNOT :

Puisqu'on est sur la question du sport, pour savoir ce qu'il en est (c'est une question un peu annexe)... On votera pour la délibération, mais où en est-on de l'utilisation éventuelle du gymnase Jacqueline de Romilly par la Ville ? La Ville l'utilise-t-elle ou pas, dans les créneaux évidemment hors scolaires, comme c'était prévu initialement ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Nous sommes intervenus avec deux élus au Département. Nous avons été reçus. Nous sommes toujours en négociation pour avoir un accord tripartite. Nous avons mis en avant le fait que nous allons perdre Langevin et que nous manquons cruellement d'installations. J'espère que cela pèsera dans la balance et nous sommes en négociation. J'espère que cela débouchera rapidement, pour avoir à disposition... L'administration est entièrement d'accord avec nous. Nous avons un souci avec le Département, mais nos arguments sont forts et je pense que cela va déboucher.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Des gens dans la salle ne connaissent peut-être pas tout à fait le dossier. Lorsque le collège a été construit, le Département, qui gère les collèges, nous a dit : « Si vous voulez, vous pouvez avoir la jouissance du gymnase ». On a accepté, sauf qu'ils voulaient nous refiler la totalité des charges afférentes, y compris l'entretien lié à l'utilisation par les enfants du collège, ce qui nous aurait entraînés dans des budgets beaucoup plus importants, et il n'y avait pas de raisons qu'on paie à la place du Département.

Nous nous sommes donc un peu cabrés et nous avons dit : « Puisque c'est ça, nous n'en voulons pas ». Le Département a senti que sa position était difficilement tenable, et nous avons relancé car nous avons besoin pour certaines de nos associations du gymnase.

Une discussion a eu lieu, mais dans le panier on a quand même fait remarquer au département qu'un certain nombre de collèges n'ayant pas... Jacqueline de Romilly est un collègue récent mais les quatre autres collèges de la Ville étant un peu plus anciens, il n'y a pas de préau fermé (couvert, parfois, mais fermé, non), et pas plus d'équipements sportifs à l'intérieur des locaux, moyennant quoi ils utilisent à longueur d'année les équipements de la Ville. On leur a donc dit : « Vous ne pouvez pas nous faire payer l'utilisation du gymnase Jacqueline de Romilly et nous demander gratuitement les installations de la Ville en échange. Donc, soyez gentils, ça doit être gratuit puisqu'on met volontiers à la disposition des enfants un certain nombre d'équipements de la ville ». Voilà où nous en sommes des discussions.

Sur le point 12, qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations ;
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer ;
- ATTRIBUE les subventions suivantes :
 - 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise ;
 - 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 14 687 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 ;
 - 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 372 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal le 12 décembre 2016.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

13. ASSOCIATION BLANC-MESNIL DÉVELOPPEMENT – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une question, je vous en prie.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci. On va s’abstenir, mais vous allez comprendre pourquoi, c’est une abstention un peu de prudence et non pas en lien avec le versement de la subvention. C’est vrai (vous l’expliquez dans la note) qu’on a du mal à cerner un peu tous les enjeux et à y voir clair dans cet enchevêtrement de dispositifs, du fait des changements, Terres d’Envol, etc., cet enchevêtrement de dispositifs et de compétences qui se modifient, qui ne se modifient pas, au regard des transferts à Terres d’Envol et de l’avenir, et voir l’avenir de tout ce qui existe déjà, comment les choses vont évoluer.

Donc, on aura une abstention de prudence sur cette question, c’est une abstention bienveillante, mais comme on n’a pas tous les éléments il est difficile, quand on n’est pas les mains vraiment dans le cambouis tous les jours sur ce sujet, de déceler tous les enjeux.

La deuxième chose est le dispositif CitésLab qui a été porté par l’association Blanc-Mesnil Développement, que devient-il dans ce truc-là ?

Encore une fois, notre abstention est bienveillante, mais c’est un peu compliqué d’y retrouver ses petits.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme HAMA, pour la réponse.

MME RAHNA HAMA :

Je vais éclaircir un peu les choses. Dans ce mémoire vous avez quelques modifications liées à une restructuration du PLIE (Plan Local pour l’Insertion et pour l’Emploi des personnes les plus éloignées de l’emploi) qu’on a jugées nécessaires, ne serait-ce que par le fait que nous souhaitons lui donner des orientations spécifiques, mais surtout parce que nous avons été alertés par la Cour des comptes sur un problème de gestion de faits. Nous avons donc demandé au PLIE de restructurer. Donc, aujourd’hui nous vous proposons de valider ce plan de restructuration.

Concernant CitésLab, c’est tout à fait la question qui est posée au niveau du transfert de compétences au niveau de l’EPT. A ce jour, à ma connaissance, à moins que les techniciens en sachent un peu plus, on n’a pas suffisamment d’éléments, donc CitésLab continuera à fonctionner sur le Blanc-Mesnil et les autres villes pour qu’il y ait un financement. Sommes-nous d’accord ? Voilà.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Informations prises, qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. Antonio DI CIACCO, Mme Rahnia HAMA, M. Abibou KAMATE, Mme Corinne PEPE et M. Emile RUBIO ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE à l'association Blanc-Mesnil Développement une subvention de 225 000 euros englobant l'aide de 75 807 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BOBIGNY – DRANCY - LE BLANC-MESNIL – RÉUNIES POUR L'EMPLOI (M.I.R.E.) – ANNÉE 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que Mme Patricia BOUR et Mme Rahnia HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny-Drancy-Le Blanc-Mesnil- Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2017 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

15. DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL DE L'ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES
--

M. DIDIER MIGNOT :

Deux questions. Une que j'avais posée d'ailleurs en Commission des Finances : qui est dans la commission d'Hébergement que vous présidez, M. le Maire ? Comment est-elle composée, qui décide des « pépins », comme on les appelle ?

Si je comprends bien, c'est une SCI qui est propriétaire de ce bâtiment que la Ville loue à cette SCI ; combien payez-vous de loyer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

210 000 €

M. DIDIER MIGNOT :

Pour l'année ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui. Pour la salle, parce que c'est intéressant : nous avons créé cet Accélérateur d'Entreprises, c'est le bâtiment avec l'horloge dans la zone du Sous-Coudray, pour redynamiser cette zone d'activité du Sous-Coudray et à terme, ramener des entreprises et des emplois. Dans ce bâtiment, nous avons récupéré Pôle Emploi, qui devait partir à Aulnay, sur 1 000 m², nous avons fait une crèche pour les entreprises (pas seulement pour les entreprises mais également pour les entreprises) et il y aura prochainement une brasserie qui permettra aux employés de se sustenter à cet endroit.

Et puis, bien sûr, le service de Développement économique de la Ville, et en plus nous avons prévu un espace de coworking, une pépinière d'entreprises, et il y a des locaux à louer.

L'objet de ce mémoire consiste à fixer des tarifs pour les personnes qui souhaiteraient louer des emplacements.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

C'est une entreprise privée qui a créé ces locaux, la Ville n'a pas de parts dans cette SCI, elle est locataire par rapport à toutes ces initiatives et elle a participé à faire en sorte que Pôle Emploi soit là, qu'il puisse y avoir une crèche, etc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela. On a assemblé différents éléments.

M. ALAIN RAMOS :

La Ville a un rôle d'incitation, par rapport à une entreprise privée qui a souhaité s'implanter dans ce quartier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sauf qu'on a imposé les services qu'on a souhaité y voir, et que la Ville a perçu en échange de la vente et de l'implantation de cette société, évidemment, quelques émoluments, qu'elle a retranscrits immédiatement en services publics et en bâtiments publics ; cela va aider à la réalisation d'un certain nombre de bâtiments.

M. DIDIER MIGNOT :

Peut-on avoir la réponse sur la commission ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La commission est composée d'élus, de techniciens, la liste n'est pas arrêtée mais elle vous sera communiquée rapidement.

M. DIDIER MIGNOT :

L'opposition, non ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas prévu, pour l'instant...

M. HERVÉ BRAMY :

La démocratie...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce n'est pas une question de démocratie, on ne va pas faire une usine à gaz pour choisir... Mais vous aurez l'information, M. BRAMY, vous le savez bien !

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la convention d'hébergement pour la location de bureaux (minimum 24 mois renouvelable dans la limite de deux fois 12 mois) et AUTORISE monsieur le Maire à signer celles à intervenir ;
- APPROUVE le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises.
- APPROUVE le bulletin d'adhésion à l'Espace Entrepreneurial, hors pépinière d'entreprises, avec un choix de formule d'abonnement et de services optionnels ainsi que les conditions générales d'utilisation de cet espace.
- ENTERINE la grille tarifaire ci-après détaillée :

GRILLE TARIFAIRE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL	
SURFACE DU BUREAU	COÛT DE LOCATION MENSUEL HT SERVICES DE BASE* INCLUS
De 10 à 12 m ²	345,00 €
20 m ²	575,00 €
GRILLE TARIFAIRE DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL HORS PEPINIERE D'ENTREPRISES	
Adhésion forfaitaire de 50,00 € annuel pour tout utilisateur	
CHOIX DE LA FORMULE D'ABONNEMENT	COÛT HT SERVICES DE BASE* INCLUS HORS ACCES A L'ESPACE DETENTE
Location à la journée	20,00 €
Forfait de 5 jours par mois	80,00 €
Forfait de 10 jours par mois	125,00 €
Forfait au mois	200,00 €

SERVICES OPTIONNELS DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL	
NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT SERVICE DE BASE INCLUS*
Location occasionnelle de la salle de réunion de 28 m ² (équipement de vidéo projection et de visio conférence intégrés) ou d'un bureau individuel de 10 m ²	25,00 € la demie journée ou 40,00 € la journée
Location de la salle de réunion ou d'un bureau non dédié pour les entreprises de plus de trois ans non hébergées	75,00 € la demie journée ou 140,00 € la journée
Forfait services réservé aux hébergés, comprenant l'accueil téléphonique avec la prise de messages, 1 jour d'utilisation de la salle de réunion ou d'un bureau individuel (répartition possible en deux demi journées)	100,00 € mensuel
Domiciliation (sous réserve d'acceptation par la commission d'hébergement)	35,00 € mensuel
Copie noir et blanc et télécopie	0,10 centimes d'euro l'unité
Copie couleur	0,45 centimes d'euro l'unité
Scanner	Gratuit

* accès internet très haut débit et wifi, appels téléphoniques illimités vers des téléphones fixes ou mobiles en France métropolitaine et territoires d'outre-mer, chauffage et climatisation, nettoyage des locaux, alarme, maintenance technique (entretien et réparation) ainsi que la réception et distribution du courrier pour la pépinière et la domiciliation, et l'accès à l'espace détente et restauration et l'accueil des visiteurs pour la pépinière d'entreprises exclusivement.

- AUTORISE monsieur le Maire à mettre en place une commission d'hébergement (comité de sélection des entreprises candidates à la location), à la présider et à signer les conventions d'hébergement et tout document afférent au fonctionnement de l'Espace Entrepreneurial ;
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondantes.

16. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) CŒUR DE VILLE – APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE – SUPPRESSION DE LA Z.A.C

M. DIDIER MIGNOT :

Un petit mot, c'est la ZAC Cœur de Ville. (Je signe, ce sera fait). On se réjouit de la fin, enfin de cette ZAC Cœur de Ville, qui je le rappelle, avait obtenu un grand prix national du Ministère de la Ville en matière d'urbanisme, le grand prix des cœurs de ville. Je le dis parce que notamment la place Gabriel Péri (beaucoup l'appellent la place de l'eau) avait suscité de nombreuses polémiques. Vous l'appeliez vous-même « place de l'impôt ». Je m'aperçois que le bilan de la ZAC est excédentaire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce qu'on a fait le dernier bâtiment et on a bien négocié. Mais vous rendez hommage, là, à votre prédécesseur.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, j'allais le faire. C'est effectivement à l'initiative de Daniel FEURTET que cette ZAC a été créée. La réflexion durait depuis 1989 et on voit bien que le temps de l'aménagement urbain est long. Il a fallu beaucoup travailler, réfléchir, attendre aussi un certain nombre d'expropriations, justement pour ne pas exproprier des gens.

Vous disiez sans cesse que nos ZAC étaient déficitaires, je constate que celle-ci a un bilan positif de 250 000 €

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous donnerai d'autres chiffres sur d'autres ZAC si cela vous intéresse. Puisque vous retranscrivez mon propos, je vais compléter, j'ai dit aussi que j'aurais fait autrement les bâtiments, qu'ils auraient été de meilleure qualité. Cela, vous l'oubliez.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan de clôture de la Z.A.C. Cœur de Ville présenté par la S.A.E.S. qui fait apparaître un résultat positif 257 443,69 € qui revient à la commune conformément à l'article 24 de la convention de concession ;
- DONNE quitus à la S.A.E.S. de sa gestion sous réserve d'une part, de la rétrocession à l'euro symbolique du volume n° 3 et d'autre part, du versement par elle de la somme de 257 443,69 € correspondant au résultat positif de l'opération ;
- PRONONCE la suppression de la Z.A.C. Cœur de Ville.

<p>17. RÉVISION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME (P.L.U.) DE GONESSE – AVIS SUR LE PROJET DE P.L.U.</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose, puisqu'on a abordé la question et il est question, là, d'accepter ou pas Europa City, un vote défavorable sur ce mémoire, pour ne pas aider à la réalisation... Voilà, vous votez pour l'avis défavorable.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Un mot sur le PLU. Cette zone est une zone de nuisance aérienne. Dans l'hypothèse d'Europa City on pense mettre 80 000 personnes par jour sur ce terrain, sachant les risques aériens, comme on l'a vu à Schiphol, comme on a vu le Concorde. C'est la moindre des choses de voter contre ce PLU.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis d'accord, M. SOUBEN, on a souvent échangé sur ce sujet, vous savez que je suis avec vous sur ce point. En plus, ça va embouteiller nos rues. Demain, pour faire Le Blanc-Mesnil – Roissy Charles de Gaulles, il va nous falloir 2 heures.

Il faut absolument que ce projet ne voie pas le jour.

Permettez-moi de le dire sans esprit de polémique, j'ai voté également contre le projet du Colisée, qui aura certainement le même effet, au Territoire. J'ai voté contre et j'ai trouvé que ce passage en force du Territoire... Il n'y a que la majorité municipale qui a voté contre, il y a eu quatre abstentions. Les élus n'ont pas eu le dossier avant de voter, c'est incroyable ! Et quand j'ai demandé un vote à bulletin secret car je sentais que certains élus des autres villes étaient sous pression, ça m'a été refusé. C'est la démocratie ! On perd, on gagne.

M. DIDIER MIGNOT :

Refusé par qui ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Par le président du Territoire, avec qui je ne suis pas toujours d'accord.

M. DIDIER MIGNOT :

Le maire d'Aulnay, d'accord.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr. Mais je défends les intérêts de la Ville, vous savez. Mais vous l'avez voté.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr.

Une remarque sur les votes. Je regrette qu'à l'Assemblée régionale vous ayez voté contre les amendements que j'ai déposés, qui allaient dans le sens de lutter contre Europa City. Je suis désolé, c'est dommage.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je me suis battu contre Europa City, je vais continuer à le faire. On s'est donné les moyens, y compris en soutenant des associations opposées au projet, d'ailleurs proches de M. SOUBEN, et celle de M. SOUBEN. Je suis droit dans mes bottes sur le sujet, il ne faut pas que ce projet voie le jour et on ira jusqu'au bout. Il ne vous a pas échappé qu'au niveau de la Région les élus du Val-d'Oise étaient pour, les élus de Seine-Saint-Denis étaient plutôt contre.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais à la Région vous avez voté contre les amendements que nous avons déposés. J'avais demandé un scrutin public. M. BESCHIZZA s'est abstenu, mais vous, vous avez voté contre les amendements qu'on déposait pour lutter contre Europa City ; c'est dommage.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Je ne regrette pas d'avoir été le premier à proposer un vœu à cette assemblée communale... Non, je t'en prie, Jean-Yves SOUBEN !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mettez-vous d'accord, l'opposition. On ne va pas vous départager !

M. ALAIN RAMOS :

Il suffit de reprendre les choses, la Ville du Blanc-Mesnil a été la première à voter contre ce projet, et la première collectivité territoriale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une constance au Blanc-Mesnil, c'est très bien, il faut saluer cela.

Le vote est unanime, c'est bien noté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EMET un avis défavorable sur le projet de révision du P.L.U. de Gonesse relatif au projet développé sur le secteur dit « triangle de Gonesse ».

18. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le bilan des acquisitions/cessions de l'exercice 2016.

19. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN MUR D'ESCALADE AU GYMNASÉ DECOUR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous devons cette subvention au Sénateur-maire du Bourget, Vincent CAPO-CANELLAS, que nous remercions et qui va nous permettre de réaliser, grâce à sa participation de 10 000 € ce mur d'escalade pour les enfants du Sud de la Ville.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réalisation d'un mur d'escalade au gymnase Decour ;
- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France à solliciter une subvention de 10 000 € au titre de la dotation d'action parlementaire dont Monsieur Vincent CAPO CANELLAS, Sénateur de la Seine-Saint-Denis peut faire bénéficier la Ville ;

- APPROUVE le plan de financement comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 46 990,25 €H. T.	Subvention Dotation d'Action Parlementaire : 10 000 €
	Autofinancement : 36 990,25 €
Total : 46 990,25 €H. T.	Total : 46 990,25 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE – ANNÉE 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE, au titre de la D.P.V. 2017, les programmes de travaux ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux maximum ;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement comme suit :

Projets	Estimations des projets (suivant devis fournis dans le dossier D.P.V.)	D.P.V. sollicitées	Subvention Fonds Parlementaires	Montants à charge de la Ville
Opérations vie scolaire, périscolaire et petite enfance	Maternelles Hugo, Wallon, Elémentaires Wallon Lurçat : 471 276,33 €HT	372 300 €		98 976,33 €
Travaux groupes scolaires	Maternelles Jaurès, Ferry, Pasteur, Guesde et Audin Elémentaires Decour, Moquet et Vallès : 387 760,45 €HT	290 500 €	Escalier école Guy Moquet 20 000 €	77 260,45 €
Opérations maison des arts martiaux y compris location d'un dojo provisoire	Location d'un dojo provisoire et construction d'une dalle : 500 590,03 €HT	395 400 €		105 190,03 €

- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France, à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre et article budgétaires correspondants.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TEAM ZS MOTO CLUB DE BLANC-MESNIL
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur Paul-Vaillant Couturier, en limite de Drancy, il y a une Moto Ecole. Les gens font des compétitions et cette année ils défendront les couleurs du Blanc-Mesnil, ils sont Blanc-Mesnilois et ont le logo de la Ville sur leurs motos. Ils participeront aux 24 heures du Mans, avant de participer au Bol d'Or. Ils nous ont demandé si on pouvait les aider, c'est une subvention modique de 3 000 €

M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Les 24 heures du Mans Moto et le Bol d'Or ce n'est pas tellement écolo, mais l'avantage de Team ZS est qu'ils défendent les couleurs de la Ville depuis très longtemps, ils sont Blanc-Mesnilois de naissance, comme nous, je suppose, pas comme certains judokas qui se parachutent sur la Ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans tous les sports c'est comme ça.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On votera les 3 000 € mais je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter les enseignants et les parents d'élèves de la maternelle Henri Wallon pour leur action de solidarité. Je m'explique. On aurait apprécié une démarche de votre représentant au sein de l'école, ou maire adjoint de quartier, mais là rien du tout.

A l'occasion d'un voyage en classe de découverte des deux sections de grands, les parents fabriquent des gâteaux, des crêpes, et les enseignants les vendent au profit des enfants que vous avez désignés de l'horrible nom : « enfants du 115 ». Ces enfants, n'étant pas comptabilisés comme des enfants Blanc-Mesnilois, sont tenus de payer le prix fort alors qu'ils habitent momentanément, certes, mais au Blanc-Mesnil. Si ces enfants n'étaient pas partis, le voyage aurait été mis en péril car l'Education Nationale impose un seuil minimal d'enfants pour que la classe de découverte soit une action réellement pédagogique. En leur imposant le prix maximum au lieu de tenir compte du quotient familial comme pour les autres, ce sont tous les enfants que vous auriez empêchés de partir.

Mais, vous avez beau faire, M. le Maire, Le Blanc-Mesnil est et restera une ville solidaire, avec, sans, ou contre vous. Les enseignants et les parents, sans stigmatiser les enfants, ont payé de leur poche ce que vous avez refusé de financer. Encore bravo à ces enseignants et parents d'élèves pour leur générosité et leur solidarité discrète et efficace. Merci pour ces enfants, ils s'en souviendront.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bel exercice de récupération mais qui n'a rien à voir avec les 24 heures du Mans, vous me l'accorderez.

La Ville dote chaque école, chaque collège, d'un montant annuel pour justement un certain nombre de projets, et notamment ces questions-là. De tout temps (quand j'avais mes enfants à l'école Ferry c'était pareil) les parents ont fait des gâteaux, on a fait des kermesses, pour aider au financement de certains voyages. On est dans ce cadre-là. Il n'y a pas à en tirer une gloriole particulière, c'est bien qu'ils l'aient fait, d'autres l'ont fait ailleurs. A chaque fois qu'on a des cas comme cela en tête, on étudie au cas par cas. Il faut penser aussi aux gens qui paient et qui disent : « Attendez, si c'est gratuit pour d'autres, moi je paie ! ». Il y a peut-être un moyen terme à trouver. Donc, on étudie au cas par cas.

Pour répondre à votre question sur le quotient familial, sachez qu'on a un certain nombre d'enfants sur la Ville qui sont liés à la présence d'Appart'City. On a 300 familles à Appart'City, des gens censés arriver et repartir. Je vous l'ai dit, je me bats contre les propriétaires d'Appart'City qui sont quand même venus me dire la bouche en cœur : « M. le Maire, vous comprenez, on aimerait bien ouvrir un deuxième hôtel ». J'ai dit : « Allez le mettre ailleurs ». « Vous comprenez, on doit tellement d'argent à nos actionnaires chaque mois qu'on est obligé pour remplir notre hôtel de faire appel au 115 ». Moyennant quoi, ils nous amènent 300 familles déshéritées, au total, sur la Ville, qui ont des enfants, qui vont dans les écoles. On a ouvert quatre classes, uniquement pour Appart'City, et ces gens-là ne vont pas toujours (mais ce ne sont pas les seuls) faire calculer leur quotient familial en mairie. Comme on ne connaît pas le revenu des gens qui ne font pas calculer leur quotient familial, on leur applique le quotient maximum, ne serait-ce que pour les inciter à aller montrer quels sont leurs revenus, pour qu'on n'applique pas des quotas trop bas à des parents qui ont les moyens de payer un peu plus que prévu.

MME RAHNA HAMA :

Je tiens à dire que sous l'ancienne municipalité c'était le même principe, on attribuait le quotient le plus élevé aux gens d'Appart'City également. Cela a toujours été comme ça. Les directeurs l'ont dit, ils ne l'ont pas inventé... Vérifiez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien qu'on ait précisé ces points-là mais admettez que cela n'a rien à voir avec les 24 heures du Mans et la subvention à Team ZS.

Un dernier mot, M. SOUBEN, et on passe au vote.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous renvoie le compliment, bel exercice de style mais ça n'a rien à voir. Les enfants à qui on a demandé le maximum là, les parents ont eu une réunion, comme à chaque fois avant une classe de découverte, avec les enseignants, le directeur et les services de la Ville. Tout est étudié au cas par cas. Ces familles ne pouvant pas payer le maximum, le voyage n'aurait pas eu lieu et ça aurait pénalisé les enfants Blanc-Mesnilois qui paient en fonction du quotient familial. Donc pour que le voyage ait lieu, les enseignants ont pallié la solidarité que vous refusez à ces enfants-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, M. SOUBEN, ils ont pratiqué comme il se pratique dans tout un tas d'écoles. Je vous rappelle qu'il y a une dotation annuelle à chaque école et que cela sert à ça.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association TEAM ZS MOTO CLUB DE BLANC-MESNIL pour sa participation aux 24 heures du Mans ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

22. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCÈS À « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les termes de la convention d'accès à « mon compte partenaire » et du contrat de service s'y afférant entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

23. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT À INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement adressées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis ;
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

24. DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES (M.I.L.D.E.C.A.) DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION MENÉE PAR LE C.S.A.P.A. CAP93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention de 4 000 € auprès de la M.I.L.D.E.C.A. au titre de l'année 2017 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

25. MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS NON LOGÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y en a très peu. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le montant de l'indemnité de logement, due aux instituteurs non logés, à 2 808 € annuel soit un montant mensuel, par instituteur, de 234 € au titre de l'année 2016.

26. REVALORISATION ET CRÉATION DE TARIFS DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LA VILLE (THÉÂTRE DU BLANC-MESNIL, DEUX PIÈCES CUISINE ET CINÉMA LOUIS DAQUIN) – ANNÉE 2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste, je l'avais dit à M. BOUMEDJANE en commission des Finances, il n'est pas là, mais si on pouvait avoir un petit bilan comme il nous l'avait dit... Vous nous avez donné tout à l'heure la fréquentation du Forum, mais y compris sur la mise en place des tarifs, la carte culture, pour qu'on ait des éléments d'appréciation. Il devait nous les fournir il y a longtemps déjà et on n'a jamais rien vu venir. Avoir un bilan sur tout cela serait intéressant. On va s'abstenir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous les aurez. Vous avez noté que la fréquentation du Théâtre est en hausse exponentielle, cela tient probablement aussi à la programmation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les nouveaux tarifs du Théâtre du Blanc-Mesnil et du Deux Pièces Cuisine à compter du 26 juin 2017 ;
- APPROUVE la grille des tarifs des équipements culturels de la Ville ainsi qu'il suit :

Tarifs Carte Culture	
Prix de l'abonnement Blanc-Mesnilois	9 € mensuel ou 108 € annuel
Prix de l'abonnement formule « duo » pour les Blanc-mesnilois	15 € mensuel ou 180 € annuel
Prix de l'abonnement pour une fratrie à partir du second enfant réservé aux blanc-mesnilois	0 €
Prix de l'abonnement non Blanc-Mesnilois	12 € mensuel ou 144 € annuel
Frais de dossier en cas de perte ou de reprise après résiliation	10 €

Tarifs Théâtre ou Deux Pièces Cuisine				
Dénomination et tarifs selon notoriété	A (très grande notoriété)	B (grande notoriété)	C (moyenne notoriété)	D Tarif unique (faible notoriété événement spécifique – artistes locaux)
TARIFS PLEINS	28 €	22 €	14 €	
TARIFS REDUITS Jeunes 6 à 17 ans, Etudiants de 18 à 26 ans Parcours sociaux* famille**, et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux*** Dernière minute, prévente ou action commerciale****	15 €	11 €	7 €	7 €
GROUPE (10 pers) et Comité Entreprise et CNAS	15 €	11 €	7 €	
Titulaire CARTE CULTURE Blanc-Mesnil	9€	Entrée libre****		
Tarif Détaxe pour les professionnels ou les partenaires identifiés.	7 €			
Scolaires, périscolaires, avec accompagnateurs (crèches, centres de loisirs, collèges, lycées...) et enfant moins de 6 ans	3 €			
Abonnement individuel pour 4 spectacles du Théâtre au choix dans la saison puis tarifs réduits au- delà (2 spectacles de catégorie A et 2 spectacles d'une autre catégorie)	40 €			
Abonnement individuel ½ saison pour 2 spectacles du Théâtre au choix dans la saison puis tarifs réduits au- delà (1 spectacle de catégorie A et spectacle d'une autre catégorie)	20 €			

*Parcours sociaux : chômeur (plafond inférieur ou égal à 1150€) sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

** Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

***Dispositifs spéciaux : conventions partenariales et groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine (exclusivement pour les concerts au Deux Pièces Cuisine) et les titulaires de la carte CNAS

****Entrée libre : exonérés, professionnels et manifestations municipales

Les réductions ne sont pas cumulables.

**** Dernière minute : disposition exceptionnelle sur décision de la direction, le jour même du spectacle dès l'ouverture de la billetterie, application du tarif réduit dans la limite des places disponibles.

Prévente ou action commerciale : disposition exceptionnelle sur décision de la direction, application du tarif réduit pour l'achat des places sur place ou en ligne jusqu'à 4 jours avant la date du spectacle.

Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Carte abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné simple	4,00 €
Billet abonné Carte Culture ou carte « Duo »	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 € soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €

L'ensemble des autres dispositions est maintenu.

27. THÉÂTRE DU BLANC-MESNIL – MISE EN PLACE D'ATELIERS, DE STAGES OU DE COURS DE THÉÂTRE – CRÉATION DE TARIFS
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de tarifs pour la mise en place d'ateliers, de stages ou de cours de Théâtre, à compter du 26 juin 2017 ainsi qu'il suit :

Stage, atelier ou cours	Tarif Blanc Mesnilois	Tarif non Blanc Mesnilois
1 journée de stage de 2h du lundi au vendredi de 14h à 16h sur les congés scolaires (en cas de remboursement)	5€	7€
Le stage à la semaine sur les congés scolaires	25€	35€
Atelier Stand Up 30 séances environ de 2h de septembre à juin –de 26 ans	100€	150€
Atelier Stand Up 30 séances environ de 2h de septembre à juin + de 26 ans	150€	200€
Cours de Théâtre adultes et adolescents 30 séances de 2h de septembre à juin	300€	350€
Cours de Théâtre enfants 30 séances de 2h de septembre à juin	200€	250€

28. CONVENTIONS AVEC THÉÂTREONLINE ET BILLET RÉDUC POUR LA VENTE DE BILLETS D'ENTRÉE EN LIGNE POUR LA SAISON 2017/2018

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec ThéâtreOnline pour la vente de billets d'entrée en ligne pour la saison 2017/2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec BilletRéduc pour la vente de billets d'entrée en ligne pour la saison 2017/2018 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

29. THÉÂTRE DU BLANC-MESNIL – RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC FRANCE BILLET POUR LA VENTE DE BILLETS D'ENTRÉE EN LIGNE POUR LA SAISON 2017/2018

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est surprenant que les lieux culturels de la Ville n'aient pas la même centrale pour la réservation des billets. Il faudra qu'à un moment on uniformise un petit peu.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la reconduction de la convention à intervenir entre la Ville et France Billet pour le Théâtre du Blanc-Mesnil ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

30. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne votons pas.

Avant de passer aux deux vœux, je voudrais vous dire qu'on aura un prochain Conseil Municipal le 29 juin mais qu'il est probable qu'on doive en fixer un au 27 avril pour traiter quelques sujets d'urgence et notamment sur la dotation, la Société du Grand Paris, concernant le terrain de la gare, etc.

On me signale qu'il y aura probablement un Conseil Municipal intermédiaire en juin pour les sénatoriales et pour élire les conseillers supplémentaires. C'est le préfet qui fixe la date, me dit-on. On verra si on peut cadrer les deux. A priori on aura un vote pour élire les grands électeurs supplémentaires.

Nous avons deux vœux, un vœu déposé par M. RAMOS qui concerne le futur Dojo, et un vœu de la majorité municipale concernant un éventuel déplacement du commissariat du Blanc-Mesnil, qu'on ne souhaite pas.

Je laisse la parole à M. RAMOS.

Vœu présenté par le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » relatif à l'implantation de la Maison des Arts Martiaux à l'angle des rues Paul Langevin et Victor Basch :

M. ALAIN RAMOS :

Ce vœu est présenté par l'ensemble du groupe « Blanc-Mesnil au cœur ». Je vous lis le texte.

Le Conseil Municipal du Blanc-Mesnil et les riverains ont appris lors de la commission d'Appel d'offres devant désigner les entreprises, l'implantation et la construction de la Maison des Arts Martiaux, à l'angle des rues Paul Langevin et Victor Basch.

Le Conseil Municipal et les riverains constatent que :

- *La commission municipale de l'Urbanisme n'a pas été réunie ;*
- *La commission municipale des sports n'a pas été réunie ;*
- *L'ensemble des associations pratiquant les Arts Martiaux n'ont pas été saisies.*

Lors de la réunion organisée par les riverains, le 18 mars 2017, M. le Maire a reconnu qu'aucune concertation préalable n'avait été faite avec les habitants du quartier.

Le Conseil Municipal et les riverains conviennent de la nécessité de mettre un équipement sportif à la disposition de l'ensemble des associations pratiquant les Arts Martiaux et plus particulièrement aux deux clubs de judo BMS Judo et ESBM Judo.

Le Conseil Municipal et les riverains constatent que ce choix va aggraver les nuisances routières, l'amplification du bruit, l'intensification de la circulation et les problèmes de stationnement dans des rues déjà malmenées par ces questions ; les conditions de vie des riverains du quartier.

Le Conseil Municipal et les riverains partagent l'objectif : « se concerter, c'est construire ensemble ».

Le Conseil Municipal et les riverains, pour faire vivre cet objectif de démocratie participative, demandent :

- *L'arrêt immédiat de ce projet d'implantation de la Maison des Arts Martiaux à l'angle des rues Paul Langevin et Victor Basch.*
- *La recherche et l'étude d'un nouveau lieu d'implantation de cet équipement sportif nécessaire sur les complexes sportifs Jean Bouin, Paul Eluard, ou autres.*
- *L'organisation de réunions publiques de concertation sur ce dossier.*

Merci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De quoi s'agit-il ? Déjà, M. RAMOS, encore une fois vous n'avez pas toutes les informations, ou vous ne souhaitez pas toutes les donner. Il y a eu concertation avec les associations sportives qui exercent leurs sports sur le plateau Langevin puisqu'il n'y a pas que l'ESBM Judo, il y a aussi l'Aïkido, les boxeurs dans le bâtiment, le Karaté, la Lutte, bref, un tas d'associations qui ont été consultées et qui savent qu'elles trouveront leur place dans le nouveau Dojo puisque ce sont toutes les associations sportives qui pratiquent sur le plateau Langevin aujourd'hui qui continueront à exercer leur sport sur le nouvel emplacement.

Vous avez raison de dire que j'ai dit l'autre jour lors de la réunion publique que vous avez provoquée... J'ai bien fait de venir, cela m'a permis de contrer un certain nombre d'inexactitudes que vous vous apprêtiez à énoncer, et de dire la vérité. J'entendais dire qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offres, il y a eu un appel d'offres, il est en cours, d'ailleurs M. RAMOS siège !

M. RAMOS, je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi parler, un peu de correction ! Comment élevez-vous vos petits-enfants, M. RAMOS ? Vous ne leur apprenez pas la politesse ? Bon, alors écoutez un peu ! Arrêtez de vous écouter vous-même, écoutez un peu les réponses qu'on vous apporte, vous aurez au moins la vérité.

Donc, M. RAMOS ou les gens qui l'entourent ont laissé entendre qu'il s'agissait d'un projet à 22 M€, évidemment ce n'est pas le cas, et qu'il allait être financé par vos impôts, ce qui n'est pas le cas non plus puisqu'il sera financé, et là encore on aura un peu de marge, par la Société du Grand Paris, ainsi que le Dojo provisoire, en attendant que le Dojo soit terminé.

Il n'y a pas eu de concertation pour l'instant, vous avez raison, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu de concertation pour l'instant tout simplement parce que l'appel d'offres est en cours. Nous recevrons le 16 ou le 18, et vous serez présent, et M. MIGNOT aussi, les cinq groupes qui ont été retenus pour présenter leur projet. Aujourd'hui, on ne va pas réunir les habitants du quartier alors qu'il n'y a pas de projet à leur montrer. Une fois le projet défini, nous irons vers les habitants, nous verrons, nous avons déjà réfléchi sur les problèmes de nuisances...

Madame, le public ne doit pas intervenir. Madame ! Le public ne doit pas intervenir en Conseil Municipal ! La règle s'applique à tout le monde et à vous-même. Non, Madame ! Il y a des règles en Conseil Municipal, seuls les élus s'expriment. Le public reste silencieux. Madame, je vous en supplie, restez silencieuse ! Sinon, je suis obligé de faire évacuer la salle.

M. DIDIER MIGNOT :

Ou on suspend la séance cinq minutes pour que Madame puisse s'exprimer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, je réponds à Madame, et j'ai répondu à Madame lors de la réunion publique, l'autre jour, provoquée par M. RAMOS.

Bien sûr, j'entends les riverains qui me disent que cela va provoquer des nuisances. On a réfléchi. L'actuel Dojo est déjà dans le quartier, donc les gens pour aller au Dojo passent aussi, fréquentent ces rues-là.

On va regarder le projet. S'il s'insère mal, si on voit qu'il y a... J'ai bien entendu. Les riverains disaient : « Il ne faut pas que l'entrée se fasse par la rue Victor Basch », c'est une condition qu'on a rajoutée pour satisfaire les riverains de la rue Victor Basch. Et puis, s'il s'avère que le projet ne donne pas tout à fait satisfaction, on l'amendera, ou on fera autrement, mais aujourd'hui on ne peut pas juger un projet qui n'existe pas. Attendez un peu, dès qu'on l'aura on réunira les gens du quartier, on parlera efficacement et vous aurez toutes les réponses que vous attendez. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Je ne vais pas me mettre à dos...

Et chacun reconnaît qu'il y a nécessité, d'ailleurs ce Dojo était programmé depuis longtemps. Vous en avez rêvé, on va le faire. Tout le monde en a rêvé... Mais si, ça fait longtemps que c'est dans l'air, on va le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, M. MEIGNEN, mais ce n'est pas bien de présenter les choses comme ça, puisque vous le dites vous-même, c'est la SGP qui va payer. Donc, de toute façon, ce Dojo arrivait avec le métro, on l'aurait donc fait pareil. Donc, ne dites pas « on a rêvé »...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous l'avez promis depuis très longtemps. Quand nous étions enfants, on attendait déjà le Dojo...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr ! C'est dommage que M. Karim BOUMEDJANE qui est un grand judoka ne soit pas là...

M. DIDIER MIGNOT :

(...) dans le bureau de M. FEURTET parce que nous avons des plans pour un Dojo que nous souhaitions installer, rue Pierre Semard.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc avant l'arrivée du métro du Grand Paris, c'était dans l'air. Donc on va le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

C'était un Dojo régional.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous permettez, M. BRAMY. M. MIGNOT, chacun son tour. Si Karim BOUMEDJANE était encore là, il vous confirmerait, lui qui en a rêvé aussi, il était dans l'air, ce Dojo, qui ne s'est pas réalisé jusqu'à présent...

Nous allons le faire, évidemment pas contre les gens. Attendez, Mesdames et Messieurs ; je crois que vous êtes plusieurs riverains dans la salle, nous viendrons vers vous dès que le projet sera là, c'est-à-dire d'ici la fin du mois, et on en parlera ensemble. Il n'y a pas aujourd'hui à s'inquiéter outre mesure, on verra ensemble.

C'est tout ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui, on n'a pas d'autre information à vous donner, si ce n'est contrer un peu les inexactitudes et fausses informations qu'on a véhiculées, et qui je le sais, vous inquiètent, mais à tort à ce stade. Vous jugerez, Madame, évidemment, mais sur pièces, par sur des ragots.

Patricia BOUR souhaitait nous dire un mot.

MME PATRICIA BOUR :

Vous parlez de non-concertation, alors je vais vous poser quelques questions, si vous êtes un homme intègre je connais déjà la réponse.

Les trois immeubles de 16 mètres de haut qui ont été édifiés en plein milieu des pavillons de la rue de la Concorde ont-ils fait à l'époque l'objet d'une concertation ? La réponse est non. L'immeuble construit rue Victor Basch a-t-il fait à l'époque l'objet d'une concertation ? La réponse est non. L'immeuble OPIEVOY dans le Sud a-t-il fait à l'époque l'objet d'une concertation préalable ? La réponse est non. La liste des non-concertations est longue, je ne m'étendrai pas plus sur le sujet. Il faut quand même arrêter de dire qu'il n'y a pas de concertation chez nous. Il y a concertation pour les rénovations de voiries, par exemple, rue Santos Dumont, avenue de la Marne, l'aménagement du parking rue de la Paix et autres.

Ce sont les habitants qui décident du projet définitif, je dis bien définitif. Tant que nous sommes à l'état de projet, nous ne pouvons rien montrer aux habitants. Que vous vous offusquiez aujourd'hui de ce que vous avez dit hier est pour le moins regrettable. Dire que nous sacrifions la zone pavillonnaire est faux, nous l'avons augmentée de près de 5 % lors de la dernière révision du PLU. Nous avons d'ailleurs, à notre arrivée, empêché la construction d'un immeuble rue Pierre Montaufier, ce qui a permis d'édifier six pavillons à la place.

Vous dites que nous bétonnons les grands axes, oui, mais le PLU sur ces axes est identique à celui voté par vos prédécesseurs, et ce qui se construit actuellement l'aurait été de toute façon, quelle que soit la majorité en place. Vous avez d'ailleurs communiqué là-dessus sur votre blog en 2013 en jugeant cela comme inéluctable, preuve que vous changez d'avis selon l'air du temps, et c'est bien regrettable.

J'ai terminé, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Mme BOUR. Je propose qu'on passe au vote sur ce vœu.

Qui est contre l'adoption de ce vœu concernant le futur Dojo ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix CONTRE, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- REJETTE le vœu présenté par le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » relatif à l'implantation de la Maison des Arts Martiaux à l'angle des rues Paul Langevin et Victor Basch.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au vœu suivant.

Vœu présenté par la Majorité Municipale contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice :

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons tous été alertés par des rumeurs qui circulent concernant un plan de restructuration de la totalité des commissariats et de l'implantation des postes de police dans le département.

On en est au stade des rumeurs, mais je pense qu'on en est au stade où on peut encore agir, si on le fait tous ensemble. Le maire de Drancy fait voter ce soir le même vœu. J'espère que les autres maires, puisque c'est la période du vote du budget... Je crois que le Front de Gauche s'est positionné dans le même sens. On peut espérer que l'ensemble des maires du département s'unira pour agir suffisamment vite pour que cette réforme, encore une fois tel qu'on a compris qu'elle s'appliquerait, ne puisse pas se mettre en place.

Dans ce cadre, je vous lis le vœu que je vous propose de voter aujourd'hui, présenté par la majorité municipale, contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice. La rumeur que j'ai, c'est pratiquement qu'il n'y aurait plus de commissariat au Blanc-Mesnil, ou seulement aux heures ouvrables mais on ne prendra plus les plaintes, et le commissariat du Blanc-Mesnil sera regroupé avec celui de La Courneuve, Stains, Pierrefitte, Le Bourget je crois.

Imaginez l'enthousiasme de la police municipale qui chopperait des gamins qui font du vol à la tire, et qui devrait aller à La Courneuve les remettre à la police. C'est beaucoup de temps perdu et vraiment ça rendrait les forces de police beaucoup moins efficaces.

Je vous propose donc le vœu suivant :

Considérant la hausse continue de la délinquance en Seine-Saint-Denis, notamment les cambriolages, les atteintes à l'intégrité physique et les trafics de stupéfiants ;

Considérant le climat de violences urbaines qui touche un grand nombre de cités de la Seine-Saint-Denis et rend très difficile le travail des forces de police ;

Considérant les déclarations réitérées par le gouvernement visant à renforcer les effectifs dans notre département ;

Considérant la nécessité de maintenir une police nationale au plus près des habitants 24 heures du 24 et 7 jours sur 7 ;

Considérant les insuffisances criantes en termes d'effectifs d'officiers de police judiciaire pour mener à bien les procédures à l'encontre des délinquants ;

Le Conseil Municipal :

- *Réaffirme solennellement la mission régalienne de l'Etat de protection des personnes et des biens ;*

- *Appelle l'Etat au respect de ses engagements d'augmentation des effectifs en Seine-Saint-Denis ;*
- *Exige de l'Etat le retrait immédiat d'un projet élaboré en catimini qui vise à réduire la présence policière sur une partie du territoire de Seine-Saint-Denis ;*
- *Demande qu'une concertation s'engage sans délai entre les maires de Seine-Saint-Denis, le préfet du département, le préfet de police de Paris, notamment en raison de l'impact prévisible d'une telle réforme sur les rapports entre la police nationale et les polices municipales ;*
- *S'oppose à toute perspective d'une police nationale à deux vitesses, l'une correspondant à une simple présence en journée les jours ouvrables, l'autre plus lointaine reprenant les prérogatives d'actions opérationnelles et de police judiciaire.*

Voilà le vœu que je vous propose de voter.

Y a-t-il une réaction ? M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Dans le quatrième paragraphe, nous aurions préféré que vous parliez directement de police de proximité, dans les « considérant ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

« Considérant la nécessité de maintenir une police nationale au plus près des habitants 24 heures du 24 et 7 jours sur 7 » ; proximité ou « au plus près », c'est pareil, non ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, la police de proximité, c'est quelque chose que M. SARKOZY a supprimé, donc c'est différent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et que M. HOLLANDE n'a pas rétabli.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc vous voulez « police de proximité » ? On peut l'amender, si vous le souhaitez, si on est d'accord là-dessus.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, c'était juste pour faire remarquer que cela aurait été mieux, une police de proximité.

On était contre la création d'une police municipale parce que justement en créant une police municipale...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dites-le bien fort, s'il vous plaît, vous étiez contre la création de la police municipale.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Les Verts, on était contre la création d'une police municipale...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien noté.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Parce que déjà on payait dans nos impôts deux fois : une fois pour la police nationale, une fois dans nos impôts municipaux pour la police municipale, mais en plus de ça on voyait se profiler ce qui est en train de se produire, le glissement de la police vers une municipalisation et un retrait de la police nationale. On aurait pu le voir avant.

La dernière chose : nous sommes contre la suppression des postes de fonctionnaires ; qu'ils soient en tenue ou en civil, on est contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ce qu'on dit là.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisserai la parole à M. BRAMY ensuite.

Entre « police de proximité » et ce qu'on écrit là, c'est vraiment très proche. J'espère que le même vœu sera voté, à l'identique, dans tous les Conseils Municipaux, donc c'est difficile de l'amender. Sauf à être...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, je ne vous demande pas de l'amender. Vous êtes pour la police de proximité que M. SARKOZY a supprimée ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais, M. SOUBEN, la police de proximité, aujourd'hui, c'est notre police municipale, au Blanc-Mesnil, bien sûr.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais on estime que cela aurait dû rester national.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, mais il faut bien se battre contre la baisse des effectifs demain.

D'ailleurs, on a mis à disposition (vous le verrez dans l'excellent journal de la Ville, à la prochaine parution) deux voitures neuves, puisqu'on a renouvelé le parc des voitures. On les a mises à disposition du commissariat de police pour qu'ils puissent se déplacer, car trop souvent la population nous dit : « On les appelle mais ils ne se déplacent pas », ils n'ont pas les moyens de se déplacer, en tout cas pas toujours.

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux m'autoriser une petite boutade là-dessus. Vous allez vous attirer les foudres de la Cour régionale des comptes, on avait déjà eu le même problème.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je sais bien, ce n'est pas grave, j'assume.

M. DIDIER MIGNOT :

Une Ville n'a pas à financer un ministère, ce qui est vrai. Voilà où nous en sommes réduits aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur le principe, c'est vrai, vous avez raison, mais si on veut que la police nationale soit un peu plus efficace et complémentaire de la nôtre...

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

J'ai découvert ce vœu en arrivant dans la salle du Conseil Municipal, je me suis dit que c'était l'application du programme FILLON avant l'heure, que la rumeur devait venir... Ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous allez voter pour le vœu FILLON, alors, M. BRAMY ?

M. HERVÉ BRAMY :

J'espère que si jamais il arrive au pouvoir, on ne se retrouvera pas dans la même situation, car vu les annonces qu'il a faites, on peut craindre le pire.

Une chose me dérange. A titre personnel, je serais pour signer ce vœu. Vous connaissez notre attachement au service public et les luttes qu'on a menées pour avoir un commissariat au Blanc-Mesnil, je m'en souviens, et on a toujours défendu le renforcement des effectifs.

Mais, quand vous commencez en disant : « Considérant la hausse continue de la délinquance en Seine-Saint-Denis », vous nous avez dit le contraire tout à l'heure.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Au Blanc-Mesnil. Elle baisse au Blanc-Mesnil.

M. HERVÉ BRAMY :

Ne jouons pas sur les mots !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, je ne joue pas sur les mots, je cite les chiffres.

M. HERVÉ BRAMY :

Maintenant beaucoup de villes sont dirigées par un maire de droite, donc...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vingt-et-une.

M. HERVÉ BRAMY :

Ce n'est pas bien, c'est une atteinte à la dignité de la population de notre département.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, je cite les chiffres !

M. HERVÉ BRAMY :

Vous n'avez pas cité de chiffres, là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais c'est la réalité, les chiffres sont en hausse. C'est une réalité.

M. HERVÉ BRAMY :

Ce n'est pas vrai ! Ça me dérange, je vous le dis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous êtes libre de ne pas le voter.

M. HERVÉ BRAMY :

« Considérant le climat de violences urbaines qui touche un grand nombre de cités de la Seine-Saint-Denis », je ne peux pas partager, ce n'est pas vrai, ce n'est pas un grand nombre de cités ! A moins que vous ne nous parliez de l'affaire Théo à Aulnay ? Ce n'est pas ça, dont vous voulez parler.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais d'autres encore : Bobigny hier.

M. HERVÉ BRAMY :

Citez-moi des exemples de violences urbaines depuis que vous êtes arrivé maire au Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bobigny hier, allons ! Il y a eu encore des meurtres. Arrêtez ! Si vous ne voulez pas voter ce vœu, ne trouvez pas de faux prétextes. Ne le votez pas, ce n'est pas grave.

M. HERVÉ BRAMY :

Je préfère le dire, je trouve que c'est une atteinte à la dignité de la population de notre département, que de prendre les choses de cette façon ; pourtant, il faut assurer la sécurité des habitants de la Seine-Saint-Denis. Je suis donc pour que ce soit marqué au procès-verbal et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je suis pour qu'on ait un commissariat avec des fonctionnaires de police, de la police nationale.

Nous aussi. Un mot de M. MIGNOT avant de terminer ce Conseil.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est vrai qu'on ne l'aurait pas rédigé comme ça. Je pense que dans d'autres villes, d'autres vœux seront adoptés sur cette question, ils seront sans doute rédigés différemment. On veut réaffirmer ici notre attachement, Hervé l'a dit, au grand service public de la police nationale qui est, me semble-t-il, la clé de voute des questions de sécurité, de tranquillité publique en France. On peut dissenter à l'envi sur les missions attribuées aujourd'hui à la police, etc. Vous conviendrez avec nous qu'on mène ce combat aussi depuis très longtemps.

Nous avons y compris protesté, lorsqu'on a ouvert un commissariat, je crois à Clichy, il y a quelques années, puisque l'ouverture du commissariat de Clichy s'était faite avec le « déshabillage » du commissariat du Blanc-Mesnil et du commissariat de Bondy. Des fonctionnaires avaient été enlevés à Bondy et au Blanc-Mesnil pour ouvrir Clichy.

Je crois qu'il faut être très attentif à tous les gens qui promettent des réductions de fonctionnaires, car le service public, qu'il soit de la police nationale, de la santé, territorial, a besoin d'être renforcé. Il y a de l'argent dans ce pays pour financer le service public, il faut développer les services publics.

Nous voterons ce vœu. Nous ne l'aurions pas rédigé de la même manière, je rejoins les propos d'Hervé, mais faisons en sorte que la police soit représentée dans notre Ville, avec un commissariat de plein exercice. On a souvent cette question des vases communicants, quand une police municipale est créée, les effectifs de la police nationale diminuent, donc il faut réajuster les effectifs de la police nationale.

Un mot sur la police, il faut absolument réorienter ses missions, revenir sur une police de proximité. Jean-Yves a raison, avec des agents présents, de l'ilotage, etc. On ne va pas amender le vœu, on va le voter, mais par-delà cette question du maintien des commissariats de police de plein exercice dans nos villes, il faut aussi réorienter les missions de la police nationale, en finir avec les cow-boys et ces polices d'intervention, qui interviennent une fois que le mal est fait alors qu'aucune prévention n'est faite en matière de sécurité.

Voilà ce que je souhaitais dire avant de passer au vote de ce vœu, que nous allons voter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si j'ai bien entendu, tout le monde le vote. M. BRAMY, à contrecœur mais vous le votez quand même, d'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le vœu présenté par la Majorité Municipale contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci à tous. Bonnes vacances de Pâques à ceux qui ont le bonheur de partir. Bonne soirée à tous.